

Séance du 11 octobre 2022 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Cora BEAUSOLEIL, Conseillère municipale

- | | | |
|--------------------------------|--|----------|
| 1) | Approbation de l'ordre du jour | p. 22483 |
| 2) | Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022 | p. 22483 |
| 3) | Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 22483 |
| 4) | Communications du Conseil administratif | p. 22484 |
| 5) | Questions sur les points 3 et 4 | p. 22486 |
| 6) | Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal au Conseil du groupement intercommunal du centre de voirie (CIV), en remplacement de Madame DELEVAUX, démissionnaire | p. 22486 |
|
 | | |
| PROJETS DE DÉLIBÉRATION | | |
| 7) | Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1643) - Diffusion en streaming et enregistrement vidéo des séances plénières du Conseil municipal - Acquisition de matériel
Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 21'000.00
(projet de délibération 2354)
Rapporteur : Monsieur Pierre-Yves TOGNAN | p. 22487 |
| 8) | Acquisition de quatre véhicules, de machines et de matériel
Crédit complémentaire de Fr. 47'000.00
(projet de délibération 2374) | p. 22495 |
| 9) | Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
Versement de la contribution annuelle 2023 - Crédit de Fr. 599'000.00 (projet de délibération 2375) | p. 22502 |
| 10) | Taxe professionnelle communale - Taxe minimum
(projet de délibération 2376) | p. 22505 |
| 11) | Approbation du budget de fonctionnement annuel 2023, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter
(projet de délibération 2377) | p. 22508 |
| 12) | Bouclement de crédits d'investissement du patrimoine administratif
(projet de délibération 2378) | p. 22519 |
|
 | | |
| PROJETS DE MOTION | | |
| 13) | Bannissons l'écriture inclusive pour ne pas exclure/écarter certaines personnes en situation de handicap - Personne souffrant de troubles dys et personnes malvoyantes (projet de motion 397) | p. 22522 |
| 14) | Réponse du Conseil administratif à la motion M/393 du 21.06.2022
« L'exercice de la citoyenneté - Frais de garde des élu.es » | p. 22528 |
| 15) | Réponse du Conseil administratif à la motion M/381 du 22.06.2021
« Pour des politiques d'achats responsables sur la Commune » | p. 22530 |
| 16) | Réponse complémentaire du Conseil administratif à la motion M/357A du 10.11.2020 « Souffleuses à feuilles » | p. 22532 |
|
 | | |
| AUTRES PROPOSITIONS | | |
| 17) | Propositions individuelles et questions | p. 22535 |

La Présidente
Cora BEAUSOLEIL

Réponse du Conseil administratif à :

- la question écrite QE/107 du 18 mai 2022 de Monsieur Sven RITTER "Académie de football du Servette aux Evaux" p. 22540
- la question écrite QE/115 du 1^{er} février 2022 de Monsieur Denis PASCHE "Inventaire des prestations - où en est la valorisation des prestations ? " p. 22541
- la question écrite QE/120 du 17 mai 2022 de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER "Pourquoi le Conseil administratif ne répond-il pas aux demandes du Conseil municipal ? " p. 22545

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DIOP, GIROUD, LANCE PASQUIER, SCHMIDT-MESSINA, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, CUENOUD, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, GAUTHIER, ISCHER, MOSCHELLA, PASQUIER, PRAT, RITTER, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Mesdames MASE, KELLER, VESELI, Conseillères municipales
Messieurs PALMAN, PASCHE, Conseillers municipaux

Assistent à la séance : Mesdames Carole-Anne KAST, Maire, Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

* * *

La Présidente (Ve) : Bonjour tout le monde. Je vous invite à rejoindre vos sièges et à insérer les badges dans les micros qui vous sont attribués.

J'ouvre donc la séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Carole-Anne KAST, Maire et Mesdames Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives. Je salue également Monsieur WALDER, secrétaire général et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Mesdames MASE, KELLER, VESELI et Messieurs PALMAN, PASCHE.

Avant de continuer et d'examiner l'ordre du jour, je vous prie de vous lever et d'observer une minute de silence en mémoire de Madame Jacqueline POUSAZ, Conseillère municipale de 1979 à 1995, qui nous a quitté le 5 juin, Monsieur Laurent NICOLE, conseiller municipal de 1995 à 2003 puis Conseiller administratif de 2003 jusqu'en 2007 et Maire de la Ville d'Onex de 2004 à 2005, qui nous a quitté le 24 juin et Monsieur Albert RODRIK, conseiller municipal de juin à octobre 1979 et entre 1986 et 1989, qui nous a quitté le 21 septembre.

1) Approbation de l'ordre du jour

La Présidente (Ve) : Nous allons passer à l'ordre du jour, avec en premier l'approbation de l'ordre du jour.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'ordre du jour d'aujourd'hui ? Non, on peut donc considérer que l'ordre du jour est accepté.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (20 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un a des remarques par rapport à ce PV ? Merci.

Mme BRAUNSCHWEIGER : Merci, Madame la Présidente. Il faudrait contrôler car il y a une erreur dans le PV à la page 33. Le nombre de voix est à vérifier. Pour le projet de délibération concernant la réfection des routes. En fait, il y a deux chiffres qui se contredisent dans le nombre de voix. C'est inscrit d'abord 13 oui et 9 abstentions. Puis ensuite, décide à la majorité de 22 oui.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (20 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente (Ve) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite QE/123 « économies d'énergies » de Madame Zora MASE et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN

Nous avons également reçu la démission de Madame Sara RUIZ, en voici la lecture :

« Chère Présidente,

Je me permets de t'adresser ce message pour t'annoncer officiellement que j'ai déménagé à Yverdon.

Mon départ de la section socialiste onésienne étant désormais acté, je souhaite également prendre congé du conseil municipal.

Je te présente ainsi ma démission avec effet à la fin du mois, demain.

Je tiens par la présente à t'adresser à toi ainsi qu'aux conseillers et conseillères municipaux/-ales mes plus sincères remerciements pour le temps passé ensemble. Ces quelques années m'ont permis d'entrevoir les coulisses du fonctionnement communal, un apprentissage qui me fortifie dans ma volonté d'œuvrer encore et toujours pour la population que nous, élu-es, avons la chance de représenter. C'est avec beaucoup d'engouement que j'envisage la suite de ma vie politique. J'espère pouvoir m'engager bientôt au sein de la section yverdonnoise du Parti Socialiste pour, peut-être, siéger un jour au conseil communal. Qui sait ?

Je vous souhaite à toutes et tous de passer une année politique dynamique, enthousiasmante et fructueuse.

Je souhaite également aux camarades socialistes qui nous succéderont et qui siégeront bientôt à vos côtés plein succès dans leur nouvelle fonction, de même que dans la concrétisation de leurs projets (que je ne manquerai pas de suivre, de loin).

Merci pour tout et excellente continuation à toi ainsi qu'à tout le Conseil Municipal.

*Chaleureusement,
Sara Ruiz »*

Une autre communication est les présidences et les vice-présidences du local de vote d'Onex. Il y a 3... 2 vacances de la part du PLR qu'il faudrait remplir. Donc on va faire passer la feuille si quelqu'un aurait la gentillesse de remplacer le PLR qui ne pourra pas remplir ses engagements. Je le distribuerai pendant la pause.

Et enfin, dernière information, sachez que Madame SCHMIDT-MESSINA m'a rappelé qu'il y avait un repas et une sortie en automne d'habitude qui était organisée, donc c'est en cours d'organisation. Entre novembre et décembre vous aurez cette semaine des informations sur la date et l'activité.

C'est tout pour les communications du Bureau.

4) Communications du Conseil administratif

La Présidente (Ve) : Est-ce que le Conseil administratif a des communications à faire ? D'abord Madame BRAUNSCHWEIGER, je vais vous donner la parole.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Oui j'ai quelques dates à vous annoncer. D'abord, ce samedi 15 septembre, ça sera une journée assez chargée... octobre évidemment, 15 octobre, ça sera une journée assez chargée pour le Conseil administratif puisque le matin nous avons initié une rencontre avec la population à la Mairie, une sorte de permanence café-croissant.

Nous voulons ça dans un esprit convivial, nous serons les trois présentes. Le but ce n'est évidemment pas de faire un débat avec toutes les personnes présentes, mais de pouvoir

accorder finalement des entretiens en fonction des sujets aux personnes qui aimeraient venir poser des questions au Conseil administratif.

Évidemment le but c'est que ça concerne Onex et pas autre chose. Et c'est la raison pour laquelle nous serons les trois présentes, puisqu'on ne peut pas connaître à l'avance sur quel dicastère les questions porteront.

Et donc il y a eu quelques annonces, notamment sur le site internet, dans les mag et sur les réseaux sociaux. Le but ce n'est pas non plus que vous, conseillers municipaux, qui avez un accès privilégié au Conseil administratif, que vous sollicitiez la permanence, néanmoins vous êtes évidemment comme tous les citoyens onésiens et toutes les citoyennes onésiennes, les bienvenus à ce moment-là si véritablement vous ne vous sentez pas de poser vos questions dans un autre cadre.

Par ailleurs, l'après-midi, se déroulera à la piscine d'Onex Parc le meeting européen de natation de l'association des Schtroumpfs. Donc ça c'est une manifestation publique et si le cœur vous en dit de passer dans l'après-midi pour encourager les nageurs et les nageuses et bien, je sais que ça sera fortement apprécié et pour notre part nous y serons également.

Et puis pour les plus âgés d'entre nous, les moins jeunes plutôt, j'attire votre attention sur le fait que les 55+ ont reçu une invitation pour le café conférence de seniors ou 55+ plus exactement qui se déroulera lundi 17 à 9 heures 30 à la salle du manège pour parler des questions de quel logement lorsqu'on vieillit.

Et il y aura des intervenants, des représentants des EMS, d'Habitat Seniors qui est une association spécialisée dans la question de l'habitat des personnes âgées et votre servante qui donnera ces quelques notes d'expertises en matière de droit au logement même quand on est un senior.

Voici, c'est tout pour mes communications et je vous laisse je crois avec Madame KLEINER qui a aussi quelques communications à vous faire.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord une information au sujet des activités du secteur économique à Onex. Nous avons présenté une étude sur la situation, c'est une espèce de photographie qui a été faite sur la commune d'Onex, en ce qui concerne les activités économiques.

L'étude fait plus de 60 pages, 63 pages donc peut-être que vous n'aurez pas le courage de la lire en entier. Il y aura un résumé de cette étude sous la forme d'un PowerPoint qui a été présenté par le responsable chargé des affaires économiques.

Mais cette information pour vous dire qu'elle sera disponible à partir de la semaine prochaine sur CMNet.

Et comme de coutume, j'aime bien attirer votre attention sur les différents spectacles qui ont lieu sur la commune. En ce qui concerne les spectacles onésiens, donc nous avons jeudi de cette semaine du jazz avec Elina DUNI et Rob LUFT, il reste quelques places.

Le mois prochain, il y a deux spectacles avant le prochain Conseil municipal, il y a Berywam, c'est du beat box, je ne sais pas si vous connaissez ce style de musique, c'est de l'imitation d'instruments avec la voix. C'est assez extraordinaire à découvrir et si vous ne connaissez pas je vous invite à le faire.

Et enfin le 9 novembre, c'est du reggae avec Clinton FEARON, et il y a des places encore pour les trois spectacles. Vous savez que vous disposez de places gratuites si vous souhaitez en profiter.

Enfin parmi les nombreuses actions organisées et proposées par la Maison onésienne, le Service de l'action citoyenne, je voulais attirer votre attention sur la balade nature qui a été mise en place dans le cadre de la problématique Covid. Ils ont cherché vraiment à garder le lien avec les personnes.

Et puis cette balade nature a été très appréciée. La prochaine elle a lieu le 4 novembre, pas que je vous dise de bêtises, le 4 novembre. Donc rendez-vous devant le Cafcom si vous avez envie de bénéficier des explications. Merci Madame la Présidente.

5) Questions sur les points 3 et 4

La Présidente (Ve) : Est-ce qu'il y a des questions sur les points 3 et 4 ? Oui, Monsieur SUCHET.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. J'aurais besoin d'une précision par rapport à ce courrier pour les 55 et plus qui a été envoyé. J'en ai reçu un, par contre il est adressé à mon nom Guy SUCHET et mon épouse Véronique WICKI SUCHET qui habite à la même adresse, qui a démissionné du Conseil municipal mais qui n'a pas quitté Onex.

Elle ne l'a pas reçu, alors je ne sais pas si c'était une action un peu machiste en disant puisque je suis chef de famille, on s'adresse à moi puis je communique l'information. Je n'imagine pas puisque vu les déclarations du Conseil administratif qui tient à ce que les hommes et les femmes soient traités de façon équitable.

Donc je m'étonne de ça. Alors je ne sais pas si c'est parce que... alors je ne sais pas pourquoi. Voilà ça c'est la première remarque.

Et la deuxième, je trouvais que c'était très intéressant cette démarche... Ces premiers cafés pour les 55 et + mais soit on devrait faire les 65 et + et ça inclut tout le monde, les actifs et les retraités, ou bien il faudrait peut-être varier un peu les jours et les heures parce qu'à 55 et + j'ose espérer qu'il y a encore pas mal de gens pendant ces 10 ans qui sont actifs et qui n'ont jamais participé si on maintient ces horaires à 9 heures du matin un jour de semaine. Voilà, merci.

6) Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal au Conseil du groupement intercommunal du centre de voirie (CIV), en remplacement de Madame DELEVAUX, démissionnaire

La Présidente (Ve) : Alors pour vous donner un contexte, on avait présenté la dernière fois, Monsieur HALDI, il s'avère qu'il n'est pas encore conseiller municipal et qu'il

était membre des Verts. Mais en fait au sein du CIV, il y a un nombre limité de personnes qui peuvent siéger en tant que non-conseiller/conseillère municipal et il est déjà atteint.

Ce qu'on ne savait pas. Parce qu'il y a aussi les autres communes qui fonctionnent... qui font partie du CIV, donc ça a invalidé la candidature de Monsieur HALDI et raison pour laquelle nous revotons ce point aujourd'hui.

Est-ce que quelqu'un... est-ce qu'un groupe a une proposition pour remplacer Madame DELEVAUX ? Monsieur MOSCHELLA.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Echo Verts Libéraux propose Monsieur Sven RITTER.

La Présidente (Ve) : Est-ce qu'il y a une autre proposition ? Étant donné qu'il n'y a pas d'autres propositions, est-ce qu'on doit voter ou est-ce qu'on peut accepter par applaudissements ? On vote. Bon dans le doute, votons.

Alors donc étant donné qu'il n'y a qu'une seule candidature, les personnes qui acceptent la candidature de Monsieur RITTER, appuient sur le +, les personnes qui s'y opposent sur le - et sinon 0 pour l'abstention. Le vote est lancé.

Par 19 oui et 2 abstentions, la candidature est acceptée... L'élection de Monsieur RITTER au sein du CIV est acceptée. Merci beaucoup. On peut définitivement passer ce point.

Monsieur Sven RITTER est élu au Conseil du groupement intercommunal du Centre de voirie (CIV) par 19 oui et 2 abstentions (21 votants) (La Présidente ayant voté)

**7) Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1643) - Diffusion en streaming et enregistrement vidéo des séances plénières du Conseil municipal – Acquisition de matériel – Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 21'000.00 (projet de délibération 2354)
Rapporteur : Monsieur Pierre-Yves TOGNAN**

La Présidente (Ve) : Étant donné que nous avons déjà voté l'entrée en matière, pas besoin de le faire. Est-ce que la personne d'abord qui a rédigé le rapport donc Monsieur Pierre-Yves TOGNAN souhaite prendre la parole ? Non. [Silence]

Est-ce qu'il y a des prises de paroles souhaitées ?

J'ai une question. Étant donné qu'on est que deux cette fois-ci, si je veux prendre la parole est-ce que je dois changer de siège en tant que conseillère municipale ou est-ce que je peux rester assise ici ?

La Présidente remet la présidence de la séance au Vice-Président

M. ISCHER : Merci à tous. Désolé, j'ai dû annuler la parole, désolé parce qu'on a fait le test. Je vous donnerais la parole plus tard. Donc on va commencer les questions dans l'ordre. J'ai Monsieur PASQUIER qui demande la parole.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président de séance pour ce point. Le groupe PLR soutiendra ce projet de délibération.

Nous pensons qu'effectivement, cette solution qui a été proposée par le Conseil administratif de filmer les séances du Conseil municipal est satisfaisante. Elle permet d'être un complément aussi au reportage que fait TV Onex, en fonction des différents sujets.

Nous souhaitons par contre qu'effectivement, on a pu constater qu'il y avait peu de vues sur la chaîne Youtube de TV Onex sur ces séances du Conseil municipal, que le Conseil administratif... enfin c'est une suggestion... puisse annoncer les séances du Conseil municipal respectivement d'annoncer où est-ce que les personnes qui sont abonnées sur les différentes plateformes des réseaux sociaux de la commune puissent suivre les séances du Conseil municipal sur la chaîne Youtube, je pense qu'on peut faire maintenant un peu plus de communication si cette installation est bien pérenne.

Nous avons formulé en commission une remarque puisque nous siégeons toujours dans la situation de l'aménagement de la salle sous forme Covid, cette forme scolaire des tables. C'était la question de savoir s'il ne fallait pas attendre ou patienter le temps que la salle retrouve sa nouvelle configuration.

Mais si j'ai bien compris, vraisemblablement que la Commission des bâtiments sera saisie bientôt pour une proposition de nouveaux aménagements de la salle du Conseil municipal qui pourrait tenir compte éventuellement si la population devait être augmentée alors de passer également de 31 à 33 sièges pour ce Conseil municipal.

Dernier point aussi, vous le savez la loi sur la protection des données va entrer en vigueur et vraisemblablement qu'il y a peut-être des dispositions juridiques à faire à l'égard de chacune et chacun autorisant à avoir les images sur les... qui sont diffusées sur des réseaux sociaux. Donc ce point à vérifier.

Hormis toutes ces remarques, le groupe PLR donc votera ce projet de délibération. Merci.

M. D'ARCANGELO (PS) : Merci, Monsieur le Vice-président. Donc le groupe Socialiste tient à remercier toutes les personnes ayant collaboré en vue de nous proposer ce projet ce soir.

Aujourd'hui, nous disposons de moyens techniques nous permettant de nous débarrasser de la problématique de la place à disposition du public que nous impose cette salle. Ce streaming permettrait de renforcer la transparence démocratique que nous devons aux onésiennes et onésiens.

C'est donc avec plaisir, que le groupe Socialiste accueille ce projet de délibération puis vous invite à l'accepter... à accepter ce crédit sur le siège. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Vice-président. Notre groupe il va s'opposer à ce crédit supplémentaire. Parce que nous trouvons que c'est cher payé pour le peu de personnes qui regardent.

Actuellement, j'ai regardé depuis le début de cette séance, il y a entre trois et six personnes qui sont connectées dont une c'est moi-même par exemple pour regarder combien de personnes regardent.

Pour la séance du Conseil municipal du mois de septembre, ça a été une soixantaine de personnes qui ont regardé et je suppose que la moitié c'est peut-être des conseillers municipaux, donc le public il n'est pas du tout représenté.

Ça représente 0.3% de la population onésienne. Donc dépenser cet argent pour 0.3% de la population onésienne, à mon avis, c'est inutile. C'est pour cette raison que le groupe s'oppose.

Ah oui il y a encore une autre raison, c'est qu'en plus des coûts financiers, il y a aussi les coûts environnementaux, toutes ces heures de vidéos qui vont s'accroître et être stockées sur les serveurs ont aussi un coût environnemental.

Voilà, je vous remercie.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Vice-président. Le groupe MCG considère que la retransmission intégrale des séances du Conseil municipal est une prestation que nous devons à nos habitants qui peuvent ainsi suivre soit en direct soit en différé nos débats.

Le MCG soutiendra donc sans réserve ce crédit supplémentaire de fonctionnement de Fr. 21'000.00. C'est peu payé pour améliorer la démocratie et la transparence de nos débats. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Vice-président. On est... Le groupe des Verts on est opposé à ce projet comme l'ont justement relevé le groupe PLR et ECHO-Verts-Libéraux, il y a très peu de vues sur ce streaming donc en fait...

Nous on en conclut que ce n'est pas un besoin de la population et on est souvent en train de parler de changer nos logiques de consommation et là on a l'impression que justement on est loin de cette idée de sobriété mais qu'on est en train de rajouter un service à un besoin qui n'est pas exprimé.

Ce n'est pas du tout notre logique et on essaye justement d'en sortir. La même chose d'ailleurs qu'on demande à la population de faire des économies d'énergie puis ensuite on met en place un programme de streaming, ça ne nous paraît vraiment pas la priorité.

De plus, en commission, on a émis l'idée, les Verts, de donner cet argent plutôt pour un mandat à TV Onex pour quelques petits reportages. Ça n'a pas été relevé en commission, on est déçus de ça.

Encore une fois, si ça ne répond pas à un besoin en plus de faire connaître le Conseil municipal en proposant quelque chose de streaming où les gens sont chez soi, on pense qu'il y a d'autres moyens pour promouvoir ce que fait le Conseil municipal tout en créant du lien social, ce qui n'est absolument pas le cas d'un streaming.

Donc on va s'opposer à cette motion puis on vous demande de réfléchir justement à dans quelle logique on a envie d'être. On parle de sobriété, d'économie d'énergie, de mettre notre

argent dans des prestations qui vont directement à la population et qui leur servent même si on ne parle pas d'un montant très grand, c'est juste une logique qu'on questionne. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Vice-président. Oui, je voulais répondre à une remarque positive faite par le PLR, Monsieur PASQUIER, sur la communication sur cette prestation.

Donc, il est vrai qu'effectivement en attente de détermination du Conseil municipal, nous n'avons pas vraiment communiqué cette prestation. Et par ailleurs, notamment, la présence sur un réseau comme Youtube, notre futur site internet pourra parfaitement intégrer des vidéos.

Donc on verra techniquement si finalement le bon endroit pour diffuser les séances et les mettre à disposition ça sera plutôt le site internet de la commune. Ça ce sont des aspects techniques qui effectivement, une fois le projet en place, pourront être affinés et améliorer.

Et ça me fait rebondir également sur la remarque de Monsieur RITTER sur le fait que 60 personnes pour vous ce n'est pas beaucoup. Alors, admettons et je suis assez d'accord avec ce postulat qu'il y en a 30 ce sont des conseillers municipaux. Il en reste 30.

Bah si on doit les accueillir les 30 dans la salle, on n'est pas bien. C'est arrivé que quelques fois, qu'il y ait à peu près une trentaine de personnes dans le public et je crois que pour les quelques personnes qui étaient dans le public à ce moment-là, c'était extrêmement inconfortable.

Vous n'avez pas 30 places assises. Les gens devaient s'insérer debout, etc. Donc pour moi, si on doit avoir 30 personnes qui ont envie de regarder les séances, on ne peut pas les accueillir dans la salle.

C'est déjà à mon avis, une très bonne justification du besoin parce que fondamentalement ces séances sont publiques et idéalement tout citoyen qui aimerait pouvoir même d'une autre commune, tout habitant qui aimerait pouvoir assister à cette séance, devrait y arriver.

Donc finalement, moi je n'ai pas été regarder les chiffres, je reprends les vôtres. Je trouve que c'est déjà finalement une bonne justification parce que notre salle ne permettrait pas d'accueillir plus d'une quinzaine de personnes dans le public dans de bonnes conditions, allez peut-être 20, mais effectivement passez 20, enfin vous pouvez compter les chaises et même dans la disposition inversée, il n'y avait pas tellement plus de chaises donc voilà.

On est quand même très limités dans la capacité d'accueil de la salle et en ceci, comme certains préopinants ont pu le dire, bah la démocratie ce n'est pas une question d'argent et finalement le montant est relativement modeste. Donc voilà la position du Conseil administratif par rapport à ça.

Mais je voulais rebondir sur la question des spectateurs parce que finalement je trouve que 30, et en partant du principe que les 30 autres étaient des conseillers municipaux, bah c'est déjà 30 personnes qu'on n'arriverait pas à accueillir dans de bonnes conditions lors du débat. Voilà, merci Monsieur le Président.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Vice-président. Pour moi ça a du sens seulement pour l'archivage. En termes de visionnage, le coût bénéfice il n'est pas du tout intéressant.

J'aurais une question à poser. En fait, parce que là on parle d'un investissement pour l'achat de matériel. Qu'est-ce que ça coûterait en termes d'archivage de volume et qu'est-ce que ça coûterait en termes de ressources humaines, de temps de travail ?

Parce que ça c'est... j'ai l'impression que c'est pas du tout abordé, en tout cas ça ne l'était pas dans la commission. Je ne l'ai pas lu dans le rapport. Et j'aimerais beaucoup des précisions sur ce sujet, s'il vous plaît.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Vice-président. Donc effectivement, aujourd'hui, nous payons la location du matériel et la présence des mandataires qui font la prestation, le travail sur le montage et la diffusion. Ça coûte plus cher que... annuellement que l'investissement qu'on vous propose.

Donc l'investissement aujourd'hui il est pour l'acquisition de matériel et le matériel serait installé une fois pour toutes. Donc une partie du travail des mandataires, bah ce qui nous coûte, c'est aussi l'installation et la désinstallation évidemment à l'issue de la séance.

Ce n'est pas uniquement la présence que vous constatez mais c'est également la préparation de la séance, donc de venir, de se déplacer, d'être sur place, de monter les caméras, de faire les branchements, de se connecter avec la plateforme son puisque le son passe par nos micros habituels, et puis après de démonter, de repartir, etc.

Donc l'idée c'est vraiment de pouvoir se contenter d'avoir... enfin d'avoir du matériel fixe qui soit le nôtre et puis dans un premier temps de travailler avec des mandataires mais uniquement pour le moment de la séance, puisque toute l'installation serait posée et serait posée une fois pour toutes.

Et puis peut être, à terme, et ça on verra à la technique, peut-être qu'on pourra même à terme assurer les changements de caméras avec le personnel de la commune qui est de toute manière présent lors de la séance et qui pourra peut-être suivant comment le montage est fait, impacter caméra 1, caméra 2, enfin vous voyez la technique quoi.

Donc aujourd'hui, dans un premier temps on n'envisage pas de fonctionner uniquement avec le personnel communal. On envisage de continuer avec des mandataires pour être aux manettes, je vais appeler ça comme ça. Je pense que c'est assez explicite... pour être aux manettes durant la séance.

Mais il y aura plein d'heures de travail qui aujourd'hui sont nécessaires à la prestation, d'installation et de désinstallation du matériel, plus la location du matériel évidemment qu'on n'aura plus puisque ça sera le nôtre, qui sera plus bas.

Et nous avons intégré ces coûts estimés dans les frais de fonctionnement du Conseil municipal dans le projet de budget 2023. J'espère que ça répond à votre question.

Après évidemment que la durée de la séance, nous ne pouvons pas la planifier et que généralement, ces prestations se font à l'heure, donc le coût n'est pas non plus parfaitement planifiable. On peut estimer en moyenne, on regarde un peu combien de temps dure nos séances et puis ce sont ces chiffres-là qu'on a utilisés pour mettre au budget.

Suivant comme la technique fonctionne, suivant la disposition de la salle, ce qui me permet aussi de rebondir sur la remarque de Monsieur PASQUIER d'avant. Bah peut-être qu'on

n'aura même plus besoin de faire appel à des mandataires externes pour être aux manettes pendant la séance. Mais ça, on verra peut-être dans une deuxième étape.

Et puis ça me permet donc de rebondir par rapport à la disposition de la salle, donc effectivement nous avons discuté avec la précédente présidente, le fait que nous... elle n'en ressentait pas le besoin et nous non plus de remettre la salle dans la disposition usuelle, j'ai envie de dire.

Et qu'on attendait de voir finalement comment la saison d'hiver allait se dérouler par rapport à la situation Covid évidemment pour se déterminer si on change parce qu'il faut savoir que bah en gros, rechanger la disposition de la salle, c'est la moitié du crédit qui vous est demandé là.

Donc on y réfléchit à deux fois avant de le faire évidemment, et là nous n'avons pas repris la discussion avec votre présidente actuelle, je ne sais pas s'il y a des demandes de remettre dans l'ancienne disposition mais dans les échanges qu'on a eus on était toutes d'accord d'attendre un peu de voir comment la situation sanitaire allait évoluer.

Et en l'état, je ne pense pas que ce soit une très bonne idée aujourd'hui, au mois d'octobre, de changer la disposition de la salle. Peut-être qu'on y verra plus clair au mois de février, en début d'année 2023. Là on aura une bonne idée de ce que la situation sanitaire nous permet de faire ou pas.

Et puis, effectivement, le projet du Conseil administratif, c'est d'envisager une refonte complète de la salle mais ça, ça exigera de changer le mobilier et donc évidemment c'est un projet en soi et ces caméras pourront être déplacées en fonction de cette disposition.

J'espère que j'ai répondu à votre question Monsieur MOSCHELLA.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Vice-président. Ça me conforte aussi dans le fait de ne pas accepter ce projet. Simplement parce que je pense que ce n'est pas une question de coût on va dire brut, parce que oui Fr. 20'000.00 ce sont des cacahuètes, c'est 0.05% du budget annuel.

C'est plus une question de si on veut acheter quelque chose, même si ça coûte Fr. 10.00, bah si ça ne sert à personne, c'est Fr. 10.00 de trop et là je pense que ça ne sert pas à assez de monde pour que ce soit intéressant.

Donc tout simplement c'est pour cette raison-là que je voterais non.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Vice-président. Je suis assez sensible à l'argumentation des Verts par rapport à l'empreinte numérique et qu'est-ce qu'on fait avec ces enregistrements.

Là on vote l'acquisition du matériel, je pense que c'est une bonne chose d'avoir ce matériel pour toutes les raisons qui ont été évoquées. Cet investissement me paraît tout à fait judicieux.

Après, est-ce qu'on stocke indéfiniment, on archive ces images pour des millénaires, etc. ou pas ? Ça c'est un autre débat. On a quand même le procès-verbal qui est intégralement archivé pour des siècles ou des millénaires nos magnifiques interventions, mois après mois. Je pense que c'est suffisant au niveau de l'archivage.

Par contre, le fait de diffuser en direct les émissions, ça permet justement aux 30 personnes par exemple qui ne peuvent pas venir ici y assister. Et ça, ça a beaucoup moins d'impact que si on stocke indéfiniment ces vidéos.

Donc je pense qu'on peut réfléchir au fait qu'on pourrait les garder peut-être... garder ça un mois et que le mois d'après on passe à autre chose. Les gens qui veulent revenir en arrière au niveau des images, ce n'est peut-être pas ça qui est le plus important, c'est le texte, si on veut savoir ce qu'il s'est passé il y a 10 ans.

Voilà, donc ça pourrait être... on coupe la poire en deux entre le souci démocratique d'informer les onésiens puissent en direct participer... je pense aussi aux personnes qui ont des problèmes pour se déplacer, qui pourraient si on fait un petit peu plus de publicité aussi être intéressées à écouter nos débats.

Mais par contre, voilà le matériel oui, l'usage raisonné et raisonnable qui en est fait, aussi oui. Merci Monsieur le Président.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Vice-président. Je voulais juste rebondir quand même sur les ressources humaines qui seront nécessaires. Ce qui est intéressant dans les vidéos qui sont diffusées actuellement, enfin par des professionnels, c'est qu'il y a tout un travail de titrage quand même qu'il n'y aura pas forcément quand ça sera fait par le personnel de la commune.

Et puis aussi, si ces vidéos sont stockées, si pour les rendre intéressantes, il faudra aussi en faire tout un travail de régissage, c'est-à-dire de montage... pas de montage mais de... comment dirais-je... de chapitrage.

Et puis ça c'est quand même un travail qui est assez lourd, qui demande quand même plusieurs heures pour une seule vidéo. Je vous remercie.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Vice-président. Je prends juste la parole pour répondre à Monsieur RITTER, parce que ça ça ne passe pas. Sur Youtube, vous pouvez mettre dans les descriptions, vous pouvez mettre le chapitrage.

Il suffit de regarder la vidéo, quand vous mettez 0.00, ça commence. Et puis à la fin quand vous avez fini ça, votre chapitrage est fait automatiquement sur Youtube. Donc non, ça ne prend pas énormément de temps, ni d'argent. Ça prend 5 minutes. Merci. Au revoir.

M. ISCHER : Merci beaucoup Monsieur AMBORD. S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole, je vous propose de passer au vote.

Alors comme d'habitude, vous appuyez sur le bouton + si vous êtes pour... pardon ? Ah il faut lire l'arrêté s'il vous plaît Monsieur le Secrétaire....

La Présidente reprend la présidence de la séance

La Présidente (Ve) : Monsieur TOGNAN, est-ce que vous voulez bien lire les invites. Merci beaucoup. [Lecture]. Je vous remercie et le vote est lancé.

Par 16 oui, 0 abstention et 4 non, le projet de délibération est accepté.

Le projet de délibération 2354 est approuvé par 16 oui et 4 non (20 votants)

Délibération 2354 dont la teneur est la suivante :

« Vu la motion M/368 déposée le 9 mars 2021 et la réponse du Conseil administratif

Vu la réussite des essais réalisés lors des séances plénières de novembre et décembre 2021 et février 2022

Vu la volonté du Conseil administratif de maintenir la diffusion des séances en direct sur internet

Vu les avantages d'une telle diffusion pour la formation de l'opinion et l'expression de la démocratie

Vu les avancées technologiques permettant la diffusion et l'archivage d'émission sur des plateformes accessibles à la population onésienne

Vu l'étude d'une solution modeste, mais évolutive dans le temps

Vu l'exposé des motifs qui fait référence à la réponse du Conseil administratif à la motion M/368

Vu le rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions [CCP-1643]

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 16 oui et 4 non sur 21 Conseillers municipaux présents

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de Fr. 21'000.00 pour mettre en place un système de diffusion en direct des séances, d'enregistrement de ces séances et d'un archivage.*
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2022 sous la rubrique 01.31*
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre. »*

* * *

8) Acquisition de quatre véhicules, de machines et de matériel - Crédit complémentaire de Fr. 47'000.00 (projet de délibération 2374)

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Donc concernant ce projet de délibération, je ne sais pas si vous vous rappelez, mais vous avez voté un projet de délibération le 17 mai pour acquérir ces véhicules et malheureusement le secteur responsable de l'acquisition des véhicules a oublié un certain nombre d'éléments.

Par exemple, tel que la demande d'offre de remise à jour par rapport aux matières premières qui ont vraiment pris l'ascenseur avec une augmentation de 40%.

Le secteur a imaginé pouvoir faire des économies en pensant que la barre de feu bleu allait pouvoir être adaptée à l'autre véhicule et au moment de la commande, et bien on a réalisé que ce n'était pas tout à fait possible.

Donc... il y a eu aussi un certain nombre d'absences qui expliquent ces petits couacs. Quoi qu'il en soit, on a mis des mesures en place pour éviter que cela se reproduise et on va dorénavant davantage augmenter le niveau de contrôle pour ces projets de délibération.

Le Conseil administratif souhaite apporter une modification sur ce projet de délibération. On va pouvoir économiser les Fr. 8'500.00 concernant la peinture complète, on peut très bien garder l'autre couleur naturelle de la voiture, ce n'est pas nécessaire de rajouter cela, donc on va faire cette modification du coût.

Ce projet de délibération n'est plus de Fr. 47'000.00 mais de Fr. 38'200.00. Merci pour votre compréhension.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Mon bien aimé Conseil administratif, j'ai l'impression qu'on va se battre encore pendant 2/3 ans là-dessus, mais on n'est vraiment chaque fois surpris et fatigués de voir qu'il y a des choses qui étaient prévisibles et qui arrivent en crédit complémentaire.

J'ai bien entendu vos explications qui répondent en grande partie aux questions que j'avais mais nous souhaiterions tout de même aller en commission pour discuter avec les employés communaux responsables des véhicules de ce qui s'est passé et comment on peut éviter ça à l'avenir, s'il vous plaît.

Mais sur le fond, on ne sera pas fondamentalement opposé au projet. On aimerait vraiment par contre aller en commission et on ne se voit pas voter une fois de plus un crédit complémentaire sans investiguer plus.

Donc demande de renvoi en commission.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Nous sommes évidemment très surpris de cette demande de crédit complémentaire. En effet, je n'ai pas le souvenir d'une demande de crédit supplémentaire pour l'achat de véhicules...

La Présidente (Ve) : Excusez-moi Monsieur AMBORD, en fait je réalise maintenant qu'il y a une demande de renvoi en commission. Du coup... voilà ok parfait merci.

M. AMBORD (MCG) : Oui je m'exprime sur le renvoi en commission. Donc en effet, je n'ai pas le souvenir de demande de crédit supplémentaire pour l'achat de véhicules, c'est la preuve qu'usuellement l'administration fait une évaluation correcte des coûts.

Nous allons refuser cette demande de renvoi en commission. Je pense qu'on peut faire confiance à notre administration et je pense que tout ce crédit supplémentaire qui permettra à nos pompiers un véhicule parfaitement équipé et répondant à leurs besoins.

J'en profite d'avoir la parole pour remercier l'ensemble des pompiers volontaires de la Ville d'Onex pour leur disponibilité et leur engagement. Merci Madame la Présidente.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais rassurer ce conseil. Le groupe PLR soutient aussi de manière assez inconditionnelle les pompiers communaux. C'est une force très importante pour la commune.

Et puis s'ils ont besoin de ce matériel, bah bien entendu on va le voter. Nous allons donc nous opposer au renvoi en commission parce que les explications qui nous ont été fournies par le Conseil administratif sont claires et font preuve d'une totale transparence.

On remercie par ailleurs. Donc nous nous opposons à ce renvoi en commission et nous voterons ce crédit complémentaire sur le siège. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Moi je souhaiterais juste faire un petit rappel et puis je profite de l'intervention de Monsieur MOSCHELLA à ce sujet. Les conseillers municipaux ne peuvent pas interpellier directement les employés de la commune.

Donc si vous avez des remarques à faire, des questions à poser, vous devez vous adresser au Conseil administratif. Donc Monsieur MOSCHELLA si vous souhaitez aller en commission pour interpellier les employés, et bien en fait ce n'est pas du tout comme ça que cela se passe.

C'est nous qui sommes vos interlocutrices et non pas les employés. Et puis les employés de la Ville d'Onex ne pourront pas donner d'autres explications, on a fait un mea culpa, bah ça arrive.

Au sein de l'administration, nous sommes toutes et tous des êtres humains et avec les forces et les faiblesses. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Oui, donc nous aussi on va s'opposer au renvoi en commission. Il me semble que l'exposé des motifs est assez clair. On sait où va cet argent, donc la rampe de feu, le gyrophare, etc.

Donc pour nous il n'y a pas besoin d'aller en débattre de manière supplémentaire. Merci.

M. PRAT (S) : Merci Madame la Présidente, le groupe Socialiste s'oppose au renvoi en commission. Mais je veux dire quelque chose, que nous le groupe Socialiste a prévu un amendement pour le projet tel qu'il était.

Et donc dans le projet, c'était la suppression de la peinture, donc ça faisait une économie de Fr. 8'500.00, ce que vient de dire la conseillère administrative.

La Présidente (Ve) : Vous proposez un amendement ? Ok d'accord, donc là par rapport au renvoi en commission, on va pouvoir voter. Il n'y a pas d'autres prises de parole. Je lance le vote. Comme d'habitude, + oui, - non, 0 abstention.

Par 17 non, une abstention et 2 oui, le renvoi en commission est refusé. Nous pouvons donc reprendre le débat sur le crédit complémentaire de Fr. 47'000.00. Monsieur RITTER.

Le renvoi en commission du projet de délibération 2374 est refusé par 17 non, 2 oui et une abstention (20 votants)

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Donc moi j'ai quand même quelques questions. Quand on me dit que la rampe de feu bleu n'est pas transposable dans le nouveau véhicule, j'aimerais quand même avoir un petit plus de précision parce que c'est quand même une somme de Fr. 20'500.00.

Après on dit que c'est une hausse liée aux matières premières. La hausse est de Fr. 9'500.00. Donc un peu plus haut, on dit que la matière première a augmenté de 40%, donc si je fais des calculs, enfin si mes calculs sont exacts, le coût au départ était de Fr. 23'750.00 et à ça on rajoute Fr. 9'500.00 pour la ferraille.

Mais on fait quoi avec cette ferraille ? Parce que nous... à aucun endroit on nous précise à quoi elle va être utilisée cette ferraille. Je vous remercie Madame la Présidente.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je tiens à vous rassurer Madame YUNUS EBENER, je n'ai jamais eu l'intention d'interpeller ni de rentrer en conflit avec les employés de l'administration. Et je suis tout à fait au courant depuis de nombreuses années de la barrière qui nous sépare et de votre rôle d'intermédiaires vis-à-vis de l'administration.

Toutefois j'aurais aimé pouvoir constater de mes propres yeux des choses dont on parle ici, parce que ça nous arrive souvent de devoir voter des crédits complémentaires. De temps en temps j'aimerais bien voir.

Et simplement j'aurais voulu avoir des explications et poser des questions comme de coutume parce qu'il ne me semble pas que les employés communaux soient interdits de commission non plus. Ils sont tout le temps présents.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors concernant les questions de Monsieur RITTER, quand vous parlez des matières premières et bien la ferraille, la hausse de la ferraille ce sont par exemple les aménagements d'intérieur en inox.

Et on utilise l'Inox parce que ce sont les voitures des pompiers et puis ça serait quand même un peu plus compliqué avec le bois qui est moins solide. Et qui prend un peu plus l'eau. Donc voilà, il vaut mieux parfois investir plutôt que de faire des petites économies comme c'est arrivé parfois dans d'autres instances.

Là c'est les SIG qui me viennent à l'esprit où ils font à un moment donné des économies et puis aujourd'hui on paye très très cher et on paye le double du prix. Donc là c'est un investissement qui vaut la peine.

Et puis la deuxième question, c'était... oui alors voilà... ça c'est le mécanicien qui a réalisé que finalement bah quand vous changez de véhicule, au niveau des gabarits, ça ne fonctionne pas toujours et donc ce professionnel nous a dit que ça n'allait pas et que voilà malheureusement.

Et pour reprendre Monsieur MOSCHELLA, mais moi ça m'a juste permis, j'imagine que vous êtes au courant qu'on n'interpelle pas directement, mais ça m'a permis de faire une petite piqûre de rappel parce que parfois c'est arrivé que des conseillers municipaux appellent les services pour poser des questions.

Et puis c'était l'occasion de... pas vous forcément mais d'autres personnes au sein du Conseil municipal. C'était juste pour rappeler que voilà la procédure, il faut plutôt passer soit par Monsieur WALDER le secrétaire général, soit par les conseillères administratives. Mais tant mieux si vous vous rappelez des bonnes règles. C'est réjouissant.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la proposition d'amendement de notre collègue Sergio PRAT qui souhaite soustraire le montant lié à la peinture, qu'on ne doit pas peindre le véhicule en rouge ?

Si on peut préciser cet amendement. Merci.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Alors je voulais juste réagir par rapport au crédit complémentaire. Je pense que Monsieur MOSCHELLA, vous avez raison, il y en a plus qu'avant. Je pense qu'on est plus rigoureux là-dessus.

Ce n'est pas que les projets sont plus approximatifs qu'auparavant. C'est que très souvent, auparavant je dirais il y a quelque temps, aussi le SAFCO était plus souple, donc au niveau de ces éléments-là.

Et d'ailleurs, on a un projet de délibération à l'ordre du jour qui vous demande de valider un dépassement de quelques centaines de francs et c'est un crédit complémentaire sur de l'investissement en l'occurrence, mais c'est aussi un crédit complémentaire.

Et ça c'est vrai qu'il y a encore, allez une petite dizaine d'années, une législature, pas besoin de remonter très très loin, on ne l'aurait jamais fait. Et on prenait le risque si on avait mal calibré un projet, bah d'après venir justifier un dépassement au niveau des comptes ou bien au niveau d'un crédit d'investissement au moment de son bouclage.

Les méthodes ont changé, elles sont devenues plus rigoristes, je crois sur ces dépassements et maintenant bah vous voyez qu'on a des instructions qui nous demandent de venir avec des crédits complémentaires pour boucler des crédits d'investissement, même lorsqu'il y a quelque centaine de francs de dépassement.

Donc c'est aussi pour ça que nous on a changé notre pratique et lorsqu'on voit qu'on a mal calibré un projet, et bien on vient directement avec le crédit complémentaire et on vient avant de dépenser l'argent alors qu'avant finalement on bouclait ça une fois qu'on avait dépensé l'argent et vous étiez mis devant le fait accompli.

Alors, peut être que ça vous interpelle parce que du coup vous dites mais c'est bizarre pourquoi il y en a plus qu'avant ? Est-ce que du coup on travaille moins bien ou comme ça ?

Mais je crois que c'est surtout que nous on est devenues plus rigoureuses mais je crois que c'est l'entier de l'administration et aussi l'administration cantonale qui nous surveille plus rigoureuses sur ces questions-là.

Et qu'effectivement, on vient avant quand on voit qu'on a mal calibré un projet et on ne vient pas une fois qu'on a dépensé l'argent vous expliquer qu'on avait mal calibré un projet mais que du coup on a dépensé quand même et puis du coup vous êtes mis dans le fait accompli puis qu'il n'y a plus le choix parce que le véhicule il est arrivé.

Parce que moi je vous dis clairement, aujourd'hui il n'y a rien à voir. Nous nous rendons compte que nous avons mal calibré le projet, nous n'avons pas acheté de véhicules. Donc il n'y a rien à voir. On a réagi avant de faire la dépense.

Quand on s'est vu que ce que vous avez voté... on a vu que ce que vous aviez voté au mois d'avril, ne correspondait pas aux frais réels qu'on allait avoir pour cette acquisition de véhicule, bah on revient vers vous.

Donc moi je ne peux rien vous montrer en commission. Le véhicule n'est pas là. Et voilà c'est l'esprit de ce projet de délibération.

Et puis puisque j'ai la parole et que ma collègue m'a fait du coude en disant de répondre sur la peinture. Je réponds sur la peinture. Effectivement, le véhicule aujourd'hui de série tel qu'on vous l'a proposé dans le projet de délibération insuffisant mais suffisant sur le véhicule lui-même du mois d'avril, il est rouge mais exactement le même rouge que le rouge des camions de pompier.

Les pompiers quand ils ont fait le cahier des charges, ils ont donné le rouge, le rouge de leur camion. Et puis, après quand on a vu que pour changer la couleur, d'avoir le rouge de leur camion par rapport au rouge de série qui est rouge quand même mais pas le même, il y en avait pour Fr. 8'500.00.

On a considéré que c'était excessif. On en a discuté avec les pompiers. Ils sont d'accord que c'est excessif, on garde le rouge de série. Je précise aussi que les véhicules de pompier n'ont pas besoin d'être de couleur rouge. À Onex, ils sont de couleur rouge mais dans d'autres communes, notamment à Vernier, j'ai vu qu'il avait un camion de pompier de couleur jaune.

Donc voilà, il n'y a pas de normes sur la couleur et donc la proposition de Monsieur PRAT, en fait elle tombe parce que nous l'avons intégrée dans notre projet et donc nous vous demandons de retrancher du projet qui est posé, les Fr. 8'500.00 pour changer le rouge et de s'en tenir au rouge de série tel qu'il est prévu sans cet apport.

Et que du coup, le projet est de Fr. 38'200.00, je crois au lieu de Fr. 47'000.00 pour la couleur rouge. J'espère avoir répondu à toutes les questions d'un coup, mais pour les aspects techniques je vous renvoie... pour la couleur je m'y connais un peu mais pour le reste, je vous renvoie à ma collègue. Merci Madame la Présidente.

M. PRAT (S) : Merci, Madame la Présidente. Quand j'ai regardé combien ça coûte tout ça, cela m'a paru excessif. Je regardais le véhicule du chef d'intervention des pompiers de la Ville de Genève, ils n'ont pas le même rouge que les camions. C'est un rouge commercial qu'ils ont.

A Vernier, j'ai les photos, c'est un véhicule blanc, une couleur un peu bizarre. Donc ce n'est pas... il est équipé avec la barre, les gyrophares, la sirène et tout ça, mais ce n'est pas rouge.

Et en plus, il y a une petite erreur parce qu'ici on arrive avec une peinture complète RAL 3000 j'ai regardé le pantone, le guide pour les couleurs dans l'imprimerie, l'impression etc. et ça n'existe pas. C'est le 3001 qui est la couleur de sécurité.

La Présidente (Ve) : Mais vous avez bien compris qu'ils retirent du coup la peinture et qu'il y a Fr. 8'500.00 en moins et qu'on passe à Fr. 38'200.00 ? Ce que vient d'expliquer... Ok d'accord merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Alors je tiens quand même à rassurer tout le monde, c'est que notre groupe on ne va pas s'opposer à l'achat de ces véhicules. Ça on est tout à fait d'accord.

Mais par contre, je reviens quand même à cette ferraille-là qui est de Fr. 23'750.00. Dans le projet de délibération 2364 du 17 mai 2022, nulle part il est noté qu'il y a de la ferraille qui sera achetée pour Fr. 23'750.00.

Et puis, là tout d'un coup on nous rajoute une hausse liée à cette matière de Fr. 9'500.00. Honnêtement, je ne comprends pas. Et si on fait le total, Fr. 33'250.00 de ferraille dans une voiture, c'est 60% du prix du véhicule neuf. C'est quand même un peu exagéré.

Mais je comprends maintenant qu'il faut... qu'ils ont des exigences de solidité, de ce genre de choses, mais là je trouve ça quand même beaucoup quoi. Merci.

La Présidente (Ve) : Monsieur MOSCHELLA pour la 4^{ème} fois pour les ECHO'Verts Libéraux.

M. MOSCHELLA (EVL) : Il ne me semblait pas que le nombre de prises de parole par groupe était limité, mais...

La Présidente (Ve) : Pas limité, je l'informe.

M. MOSCHELLA (EVL) : Je vais faire assez vite. Donc, je vais le dire sans être pince-sans-rire, cette fois je remercie sincèrement notre Conseil administratif bien aimé, parce que ça fait vraiment du bien d'entendre ces explications.

Je vous assure qu'on avait une réelle fatigue d'accumulation par rapport à ça et vos explications minorent ce sentiment réellement, donc merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors concernant la ferraille, donc je ne vais pas me répéter mais voilà, l'inox au niveau de la qualité c'est mieux. Mais ce que je vous propose, c'est votre question est enregistrée et pour plus de détail, je vais demander au service et je reviendrais avec une réponse au mois de novembre.

Est-ce que cela vous va ? Merci.

La Présidente (Ve) : Donc c'est enregistré, une réponse au mois de novembre sur la ferraille. Est-ce qu'on peut passer maintenant au vote ? J'invite Monsieur TOGNAN à lire les invites s'il vous plaît. [Lecture]. Je vous remercie et le vote est lancé.

Par l'unanimité, 20 oui, le projet de délibération 2374 est approuvé par le Conseil municipal.

Le projet de délibération 2374 est approuvé à l'unanimité des présents (20 votants)

Délibération 2374 dont la teneur est la suivante :

« Vu la délibération 2364A du 17 mai 2022

Vu les coûts supplémentaires indiqués dans l'exposé des motifs pour le remplacement du Honda Jazz GE 421238 de la Compagnie des sapeurs-pompiers

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre e

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 20 oui sur 21 Conseillers municipaux présents

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 38'500.00 pour couvrir les coûts supplémentaires d'acquisition du véhicule pour la Compagnie des sapeurs-pompiers*
- 2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit voté le 17 mai 2022*
- 3. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 38'500.00 afin de compléter le financement nécessaire à cette acquisition. »*

* * *

Je vous propose de passer au point 9. On fera encore le point 9 et 10 et ensuite une petite pause entre deux avant le budget.

9) Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) – Versement de la contribution annuelle 2023 – Crédit de Fr. 599'000.00 (projet de délibération 2375)

La Présidente (Ve) : Est-ce qu'il y a des oppositions à l'entrée en matière ? (Silence). Si ce n'est pas le cas, j'ouvre le débat. Est-ce que le Conseil administratif souhaite prendre la parole ? Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors là, il s'agit du Fonds intercommunal pour le développement urbain. Il y a quelques années, depuis 2017, une décision a été prise pour aider les communes qui construisaient des logements, qu'elles puissent bénéficier de ce fonds.

Nous avons accepté même si quelque part la Ville d'Onex aurait volontiers profité... aurait volontiers aimé profiter de ce fonds mais voilà nous on a construit principalement nos logements dans les années 60/70.

Quoi qu'il en soit, si nous avons de nouvelles constructions, ce qui va certainement arriver à un moment donné par rapport aux Moraines du Rhône et peut-être un jour aux Ormeaux aussi, nous allons pouvoir bénéficier de ce fonds.

Donc pour l'instant, chaque commune doit faire un versement du fonds et nous vous encourageons à accepter cette proposition. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Comme l'expliquait l'exposé des motifs, ce fonds envisage de soutenir financièrement les communes en vue de réaliser les infrastructures publiques rendues nécessaires par la construction de nouveaux logements.

Le mécanisme du FIDU est un des éléments de la péréquation intercommunale. Il instaure un principe de solidarité visant à rétablir une symétrie des efforts entre communes avec le soutien du Canton. Pour chaque nouveau logement, ou nouvelle salle de classe, la commune reçoit Fr. 7'000.00.

A la lecture des rapports de gestion du FIDU des années passées, je constate que nous n'avons rien reçu en 2019, Fr. 140'000.00 en 2020, Fr. 84'000.00 en 2021, alors que nous versons au FIDU plus d'un million par année.

Le Conseil administratif pourrait-il nous donner une estimation du nombre de nouveaux logements qui seront réalisés ces prochaines années ? Par ailleurs, les nouveaux logements réalisés en 5ème zone villa ne sont pas pris en compte. Savez-vous combien de logements ont été réalisés ces trois dernières années en 5ème zone ?

Cette délibération est obligatoire nous la voterons ce soir sur le siège. Merci Madame la Présidente.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors pour répondre à Monsieur AMBORD, je ne pourrais pas répondre exactement à tous les chiffres que vous proposez.

Mais la création de ce fonds c'est un peu un fonds solidaire et nous au sein de l'ACG, on est vraiment... on fait partie des communes qui profitons d'un certain nombre de fonds solidaires par exemple la péréquation.

Donc là, c'est quelque chose qui va un petit peu dans ce sens-là. Alors c'est vrai que nous on a pas mal construit, on n'a pas pu profiter. D'autres communes sont dans la situation inverse où ils doivent construire.

Et puis, il y a cette solidarité qui est en place au sein de l'ACG. Une solidarité qui nous est largement bénéfique quand il s'agit de la péréquation qui représente si je ne dis pas de bêtises 33% de notre budget de fonctionnement. Voilà, merci.

M. CUENOUD (S) : Merci, Madame la Présidente. Donc comme je l'ai dit avant, au vu des éléments, de leur légitimité, de la situation, le groupe Socialiste approuve ce projet.

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole sollicitées, est-ce que Monsieur TOGNAN peut lire les invites s'il vous plaît afin que nous passions au vote. (Lecture). Je vous remercie et le vote est lancé.

Par 19 oui, et 1 non, le projet de délibération 2375 est accepté.

Le projet de délibération 2375 est approuvé par 19 oui et 1 non (20 votants)

Délibération 2375 dont la teneur est la suivante :

«Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton

Vu que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandés à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type

Vu qu'un groupe de travail, réunissant treize communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton, lesquels se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Vu que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les sept représentants, cinq sont désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes

Vu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement

Vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements

Vu que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide:

à la majorité simple

par 19 oui et 1 non sur 21 Conseillers municipaux présents

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 599'000.00 pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au*

subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements

2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 02.36 dès 2023*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1. »*

* * *

10) Taxe professionnelle communale – Taxe minimum (projet de délibération 2376)

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Je donne la parole à Madame KAST pour l'ouverture du débat.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Donc comme vous l'avez relevé d'ailleurs juste à l'instant, ce projet est en fait intimement lié au projet de budget mais il peut être traité séparément.

Donc c'est une délibération que nous devons faire chaque année au moment du vote du budget. Comme chaque année, nous vous proposons de maintenir la taxe minimum par rapport à deux éléments.

1. Le travail que ces analyses demandent à l'administration.
2. Comme il a été évoqué et comme il va être encore évoqué au point suivant et largement, la question de la solidarité intercommunale dont la Ville d'Onex bénéficie.

C'est clair que si la Ville d'Onex décide de baisser les recettes auxquelles elle a légitimement droit alors que par ailleurs 33% de ces recettes proviennent des autres communes qui sont solidaires avec, c'est un message qui est pour le moins d'une arrogance crasse même si c'est sur des montants de détail.

Donc nous avons toujours à cet égard demandé de maintenir le montant de la taxe minimum. Si certaines personnes ne veulent débattre de ceci, alors nous vous proposerons de renvoyer en commission pour faire le débat avec l'analyse du projet de budget à la Commission des finances. Si vous n'entendez pas débattre ce point, nous pouvons le voter sur le siège.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le montant minimum de Fr. 30.00 proposé par le Conseil administratif est identique à ce que nous avons voté ces dernières années. Ceci nous paraît raisonnable.

Donc ce montant ne couvre que partiellement les frais. Le MCG votera cette délibération sur le siège. Merci.

Mme LANCE PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. La taxe professionnelle communale est une singularité cantonale genevoise qui représente le prélèvement supplémentaire à l'impôt sur les bénéfices réalisés par l'entreprise.

Elle constitue ainsi une entrave au tissu économique de notre canton et à son développement. 12 communes appliquent d'ailleurs un dégrèvement de 100%, renonçant totalement à la TPC. Parmi les communes qui appliquent une taxe professionnelle communale, certaines comme Carouge, renoncent à prélever la taxe minimale.

La Commune d'Onex qui n'est pas réputée pour sa charge fiscale modérée, non seulement prélève la TPC sans dégrèvement mais applique en plus la taxe minimale à son maximum. Cette situation ne peut perdurer.

Sans vouloir faire preuve d'arrogance, le groupe PLR propose donc de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à Fr. 0.00.

La Présidente (Ve) : C'est une proposition d'amendement ?

Mme LANCE PASQUIER (PLR) : Oui.

La Présidente (Ve) : Est-ce que vous avez la feuille qui... Merci beaucoup. Donc l'amendement est le suivant :

« De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à Fr. 0.00. »

Est-ce quelqu'un souhaite s'exprimer sur cet amendement ? Madame GIROUD.

Mme GIROUD (Ve) : Alors moi je m'oppose à cet amendement, tout simplement parce qu'en tant que comptable, donc j'ai pas mal travaillé dans des entreprises diverses et variées, et je n'ai jamais vu une entreprise faire faillite à cause des Fr. 30.00 de taxe professionnelle minimum. Merci.

M. GAUTHIER (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste va s'opposer à cet amendement étant donné que son montant est relativement modeste et qu'il permet à la Commune d'Onex d'accroître ses sources de financement, même de façon modeste. Et également pour des principes de solidarité. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (Ve) : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, on va voter sur l'amendement proposé. Donc qui était de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à Fr. 0.00. Et je lance le vote.

Par 12 non et 8 oui, l'amendement proposé par le PLR est refusé.

L'amendement du projet de délibération 2376 est refusé par 12 non et 8 oui (20 votants)

La Présidente (Ve) : Nous pouvons continuer le débat sur le projet de délibération. Est-ce qu'il y a encore des demandes de parole souhaitées ? Non, je vous propose donc de voter. Monsieur TOGNAN est-ce que vous pouvez lire les invites s'il vous plaît ? (Lecture). Je vous remercie et le vote est lancé.

Par 14 oui, 2 abstentions et 4 non, le projet de délibération 2376 est accepté

Le projet de délibération 2376 est approuvé par 14 oui, 4 non et 2 abstentions (20 votants)

Délibération 2376 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'article 30, alinéa 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Vu l'article 308 B de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 14 oui, 4 non et 2 abstentions sur 21 Conseillers municipaux présents

- 1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à Fr. 30.00. »*

* * *

La Présidente (Ve) : Avant de passer au prochain point, je vous propose de faire une pause de 20 minutes et de revenir à 20 heures 45 pour continuer l'ordre du jour. Merci.

PAUSE 20H25

REPRISE 20H55

11) Approbation du budget de fonctionnement annuel 2023, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération 2377)

La Présidente (Ve) : S'il vous plaît, la séance reprend. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière de ce point 11 ? (Silence). Personne. Je propose de donner la parole au CA.

Est-ce que pendant que vous prenez la parole, il y a un PowerPoint pour cette... ? On peut se mettre ici pour mieux voir. Merci. Madame KAST.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Donc effectivement, je vais vous présenter les grandes lignes du budget 2023 présenté par le Conseil administratif.

Quelques mots d'introduction, d'abord sur la situation je dirais plutôt situationnelle de la Ville d'Onex par rapport à l'entier des communes, la situation de la Ville d'Onex n'a pas significativement changé depuis les années précédentes. Nous restons une des communes avec le plus faible, la plus faible valeur du centime de production de l'impôt courant par habitant sur la base des comptes 2021.

Je vous ai mis dans l'exposé des motifs quelques comparaisons. J'ai comparé finalement la situation de la Ville d'Onex avec les autres villes, les grandes villes du canton, les 6 villes de plus de 15'000 habitants.

Et puis également avec Plan-les-Ouates qui est quand même une commune fortement contributrice à la péréquation, qui est une petite ville, grande commune selon, parce qu'il y a à peu près 10'000 habitants.

Et j'ai chaque fois mis par rapport à ces critères de comparaison la commune la plus basse et la plus élevée, pour montrer comment Onex se situe par rapport à ça. Puisque finalement Onex on est rarement la plus basse, on l'est parfois et on n'est jamais la plus élevée, soyons honnêtes, sauf si on prend sur le critère de celles qui reçoivent le plus de la solidarité intercommunale auquel cas nous sommes en tête de classement.

Vous verrez donc que sur ce projet de budget, la situation de la Ville d'Onex n'a donc pas effectivement énormément changé par rapport aux autres années, nous sommes donc toujours une des communes avec la valeur du centime de production de l'impôt courant par habitant la plus basse.

La plus basse étant Chancy avec Fr. 30.16 de valeur de production de centime par habitant. Et Onex se situe à Fr. 31.31, donc ça reste très proche sachant que le plus élevé Cologny est plus de 10 fois au-dessus.

Au niveau du nombre d'emplois par habitant, là-aussi c'est Chancy qui est la plus basse. La plus élevée étant Satigny avec 20 emplois pour 10 habitants, un peu plus de 20 emplois par 10 habitants. Là nous sommes dans les communes basses mais nous sommes quand même 2 fois mieux que Chancy, plus de 2 fois mieux que Chancy. On est un peu moins mal loti.

Au niveau du revenu médian des couples mariés, c'est un indicateur qui est assez intéressant parce que finalement il permet de montrer que certes la population de la Ville d'Onex n'est pas riche mais elle n'est pas non plus parmi les plus précaires du Canton. Elle

est, on pourrait dire, de la classe moyenne inférieure ou disons de la classe précaire supérieure, si vous voulez.

Et qu'on a des communes qui ont, et des communes riches par ailleurs, qui ont une population plus modeste que la nôtre, en tout cas sur ce critère-là les couples mariés, puisqu'une commune comme Meyrin qui est contributrice à la péréquation, a eu finalement un revenu médian des couples mariés plus bas que celui d'Onex.

Et effectivement, on se situe très proche de la Ville de Genève qui est une commune par ailleurs riche au niveau de ces ressources fiscales. Ça permet de casser aussi un peu certains a priori et certaines images.

Et puis un autre... le critère pour moi, le critère le plus important finalement qui est encore comparé et mis en comparaison dans l'exposé des motifs, c'est celui de la dépense publique par habitant.

Parce que finalement c'est un peu le seul critère qu'on peut utiliser pour se comparer d'une commune à l'autre quant à l'affectation des ressources publiques puisqu'effectivement, que l'on soit municipalisé... qu'on aille municipaliser la petite enfance ou pas, bah la ressource par habitant elle est toujours comptabilisée.

Qu'on aille municipaliser la voirie ou externaliser la voirie, la ressource par habitant elle est toujours aussi externalisée. C'est très jaune. Mais on va y aller comme ça.

Et donc simplement pour vous dire que la Commune la moins dépensière et après je vais passer à la présentation PowerPoint... la commune la moins dépensière au niveau des comptes 2021 de toutes les communes genevoises a été Soral qui est une commune qui est assez aisée finalement mais qui a dépensé Fr. 2'252.91 par habitant.

Et puis on voit que la Ville d'Onex est parmi les communes les plus économes et en tout cas la Ville la plus économe du Canton avec aux comptes 2021 Fr. 2'915.98 par habitant. D'autres communes voisines, amies et de taille similaire sont dans des montants bien plus conséquents et c'est là qu'on voit véritablement comment on alloue les recettes qui nous sont octroyées que ce soit par le biais de la fiscalité de nos habitants et nos entreprises ou que ce soit par la solidarité intercommunale.

Pour nous c'est un critère très important de rappeler qu'effectivement 33% de nos recettes fiscales proviennent de cette solidarité intercommunale et que nous avons le devoir de ne pas dépenser plus que ce qu'on nous alloue parce qu'effectivement ce n'est pas notre argent, ce n'est pas l'argent de nos habitants, c'est l'argent de cette solidarité pour un tiers de ces recettes.

Et donc, pour nous c'est véritablement inenvisageable de présenter des budgets déficitaires sans porter atteinte véritablement aux prestations délivrées à la population.

Et c'est le cas, cette année encore, puisque le budget qui vous est présenté est un budget équilibré, sans excédents mais sans déficits. Et je peux vous dire qu'en discussion avec plusieurs de nos collègues, finalement ils sont beaucoup à nous dire mais comment faites-vous ?

Et bien, nous faisons parce qu'effectivement nous faisons des arbitrages constants, nous sommes économes dans nos dépenses, nous faisons attention à tout ce que nous prévoyons, nous sommes aussi... nous n'avons pas non plus les yeux plus gros que le ventre, nous ne mettons pas des montants au budget pour se faire plaisir sachant qu'après de

toute manière on n'aura pas les ressources pour réaliser... les ressources en temps souvent, pour réaliser ces projets.

Et chaque fois qu'on vous propose un poste, c'est parce qu'on a bien évalué et qu'on en avait un cruel besoin et pas uniquement pour finalement se faire mousser en travaillant sur de la comm' ou sur des éléments qui ne sont pas indispensables au fonctionnement d'une commune.

Alors voici les grands éléments clés de ce budget 2023. Donc la première slide, donc le PowerPoint vous sera mis sur CMNet si ce n'est pas déjà fait d'ailleurs tout soudain. Mais c'est une règle de base que généralement on donne les PowerPoints après la présentation et pas avant.

Donc voici les éléments clés au niveau des charges, donc effectivement les charges de personnel augmentent de manière significative, mais encore une fois dans un cadre d'un budget équilibré. C'est aussi dû à 4.3 nouveaux postes qui vont être proposés, qui concernent les secteurs des finances, des RH, des bâtiments et de la voirie.

On voit finalement ce sont des secteurs véritablement d'entretien de notre patrimoine, de fonctionnement dur j'ai envie de dire de l'administration. Ce sont vraiment des rouages importants. Et c'est pour ça que nous défendrons ces postes dans les commissions idoines par rapport à ça.

Il ne faut pas oublier que pour la première fois depuis très longtemps, nous avons quand même porté 3% d'indexation, donc du coût de la vie, dans ces charges de personnel. C'est effectivement la première année depuis fort longtemps qu'on a une indexation significative liée au coût de la vie.

Évidemment la rubrique 305, les cotisations patronales augmentent en proportion puisque c'est une mathématique liée à la ligne précédente.

Les biens, services et autres charges d'exploitation augmentent de 7.01%. C'est un effort particulier qui a été demandé et voulu par le Conseil administratif par rapport notamment à l'entretien des bâtiments. Ça fait aussi écho avec la volonté d'avoir un technicien en bâtiment supplémentaire.

Nous avons beaucoup de sollicitations. Nous avons des bâtiments qui sont vieillissants et nous avons besoin de pouvoir assurer une qualité, un entretien peut-être plus poussé aussi dans des motifs écologiques et énergétiques et donc financiers puisqu'aujourd'hui je crois que le lien entre l'énergie et les finances n'est plus à démontrer. Et donc, nous avons porté cet effort-là de manière relativement significative.

Pour les autres éléments, bah évidemment vous retrouverez donc les amortissements du patrimoine administratif qui sont directement liés aux nombres d'investissements qu'on peut effectivement réaliser. Ils diminuent puisque nous avons comme c'est le cas depuis plusieurs années, effectué des amortissements complémentaires lors des exercices précédents et globalement entre les nouveaux investissements et les amortissements complémentaires, et bien on voit que cette charge d'amortissements elle va plutôt sur une tendance à la baisse.

Les charges financières qui regroupent principalement les charges du patrimoine financier et les intérêts passifs liés à la dette ainsi que l'impôt immobilier complémentaire est également en diminution de près 8%. Ce sont des montants plus modestes, mais on voit

que là aussi la situation financière est maîtrisée et cette baisse est due à un emprunt qui a pu être remboursé au début à son échéance au début de l'année 2022.

Et puis finalement, une autre ligne qui augmente, ce sont les charges de transfert. Alors les charges de transfert ça regroupe finalement les subventions, les participations aux groupements intercommunaux, les dédommagements à d'autres collectivités publiques, c'est-à-dire quand une autre commune ou le canton fait des prestations pour nous.

Ce sont vraiment des choses qui sont très fondamentalement liées aux prestations à la population. Et vous retrouverez dans ces charges de transfert, nos participations au Groupement intercommunal d'incendie et de secours, à l'arrondissement d'état civil, à l'Office régional de protection civile Lancy-Cressy, à la Fondation des Évaux, et aux prestations aux familles, donc tout ce qui est garderies, crèches, parascolaires, accueil familial de jour, cuisines scolaires et le projet de fondation pour l'enfance de la Ville d'Onex que vous avez voté au mois de juin.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Voici quelques éléments par rapport aux revenus, quelques éléments clés du budget par rapport aux revenus. Vous voyez que l'estimation des impôts directs pour les personnes physiques est en augmentation de Fr. 790'000.00 par rapport à 2022. C'est une bonne nouvelle.

Comme je vous l'ai dit, nous avons une population modeste mais certes pas la plus précaire du canton. Et on voit que la situation globalement s'améliore puisqu'en plus notre population elle stagne. Donc si on a des meilleures recettes et bah c'est qu'il y a une petite progression, ce n'est pas lié à une augmentation de la population.

L'estimation des impôts sur le bénéfice et capital des personnes morales s'élève à Fr. 957'000.00 soit Fr. 44'700.00 de plus que 2022. Donc ça c'est vraiment les nôtres. Et c'est relativement significatif, vous voyez, cette progression et ça ce sont évidemment par rapport aux prévisions cantonales qui reflètent finalement la santé économique de la majorité des entreprises du Canton, évidemment ce sont des grands chiffres agglomérés. Il peut y avoir des cas particuliers.

Toujours lié aux personnes morales, et alors là c'est la part de la solidarité intercommunale qui s'exprime, nous avons mis un budget de Fr. 10'836'000.00 pour le fonds de péréquation des personnes morales. C'est la préconisation des chiffres envoyés par le Canton, soit Fr. 2'230'000.00 de plus que pour l'année 2022. C'est une hausse significative.

Il faut relever que le Canton dans le fonds global, a estimé à ce fond global Fr. 74'000'000.00 pour l'année 2023 alors qu'en 2022 le montant global était estimé à Fr. 58'500'000.00. Vous voyez qu'on touche une part significative de ce fond, et ça c'est lié à ce qu'on appelle les trois distributions du fonds de péréquation des personnes morales et dont Onex bénéficie des 2 premières distributions en raison de son faible rendement du centime et de son niveau de centime additionnel, son niveau d'impôt.

La nature 46 donc enregistre la compensation verticale, donc ça c'est un mécanisme qui a été mis en place pour amortir les effets de la RFFA, donc c'est une part des impôts qui est reversée à la Confédération du Canton et nous avons une part qui est reversée aux communes et ça c'est notre part sur... c'est par contre un montant qui a baissé puisque c'est un mécanisme qui est appelé à s'éteindre dans le temps, donc qui diminue progressivement et à un moment donné, on n'aura plus de part à la compensation verticale liée au fonds de péréquation mais simplement lié à la fiscalité globale des communes.

Le plan des investissements, lui présente, des dépenses brutes pour un total de Fr. 12'128'000.00 et des recettes pour Fr. 300'000.00, ce qui représente des investissements nets de Fr. 11'828'000.00. L'insuffisance de financement s'élève à Fr. 7'564'728.00 compte tenu de notre auto-financement d'un peu plus de Fr. 4'200'000.00. J'y reviendrais plus tard dans la présentation, merci de passer à la slide suivante.

Alors voilà, on voit quand même un peu les couleurs, en tout cas on repère la ligne rouge qui est globalement au-dessus de la ligne bleue sur ma feuille. La ligne rouge ce sont les revenus réels enregistrés aux comptes sauf évidemment pour l'année 2022 et l'année 2023, donc les deux dernières, parce que ça ce sont encore des prévisions budgétaires, nous n'avons pas encore les comptes pour ces années-là évidemment.

Et la ligne bleue qui est en dessous ce sont les charges réelles jusqu'en 2022 et 2023 qui représentent... qui ont été imputées à notre Commune. Donc en fait on peut dire que c'est le tableau des résultats.

Et vous voyez que sur une moyenne d'un peu plus de 10 ans, nous avons des résultats qui sont globalement très positifs par rapport à l'équilibre entre les revenus et les charges à part quelques petits épisodes où les deux courbes s'entrecroisent et de pas beaucoup, nos revenus sont toujours supérieurs à nos charges et de manière relativement significative.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Ici vous voyez la courbe d'évolution des principaux revenus de fonctionnement de 2000 à 2023. Ce sont uniquement les revenus fiscaux qui apparaissent là, donc les personnes morales et personnes physiques, la taxe professionnelle dont on a parlé tout à l'heure et sauf erreur de ma part, également le fonds de péréquation des personnes morales.

Et là, vous voyez la courbe qui est finalement là-aussi si... il y a quelques zigzags mais si on devait tirer une droite résiduelle de cette courbe, on verrait qu'il y a une progression relativement significative de ces recettes.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Et là vous avez les autres revenus de fonctionnement, donc là les couleurs ça se corse un peu. Je vais vous les donner dans l'ordre.

Donc la barre qui est tout à gauche qui est rouge, elle est... il s'agit des taxes donc les taxes c'est par exemple les amendes d'ordre, la billetterie, les émoluments, les allocations perte de gain, revenu des assurances, comme ça.

En 43 vous avez... donc 43 ce sont les revenus divers. Donc ça ce sont les petites courbes qui sont bleues, les toutes basses tout le long. Vous avez les déchets industriels, les recettes d'affichage et d'autres recettes diverses, ce sont des petits montants.

Après la courbe verte, donc c'est du vert, je vous informe. Là ce sont les revenus financiers. Donc dans les revenus financiers, ça sera typiquement les locations, les abonnements de parking. Ce sont des revenus pour une prestation qui est faite à l'usager. On a aussi la redevance des Services industriels genevois pour l'utilisation de notre domaine public qui est dans cette rubrique-là.

Et puis la grande courbe violette, c'est la péréquation intercommunale, donc la participation du fonds intercommunal, la rétrocession verticale, les taxes des assurances, le stationnement fait pour d'autres communes, donc le contrôle du stationnement et prestation de service faite pour d'autres communes.

Le fonds de régulation ça c'était lorsqu'on répartissait les compétences avec le Canton, vous retrouvez dans un certain nombre de lignes budgétaires ce fonds de régulation. Il y en a pour le GIAP, il y en a pour des participations au niveau des seniors. Ce sont des montants qui ne bougent plus et qui ont été fixés à un moment donné et qui ne bougent plus, qui peut-être seront amené un jour à disparaître mais pour le moment ils ne vaillent plus.

Les subventions cantonales pour des projets spécifiques et la part qui nous revient de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire, la LAP qui est aussi dans ces grandes rubriques violettes.

Vous pouvez passer à la slide suivante. Là vous avez trois courbes qui résument les prévisions et les résultats et ce que nous avons mis au budget, donc en gros les prévisions de l'État, le budget et le résultat effectif pour les revenus des personnes physiques de 2010 à 2023.

C'est là que vous pourrez voir que généralement nous sommes au niveau des prévisions de l'État ou un petit peu en dessous pour prendre une marge de prudence et qu'à part dans quelques années et bien spéciale 2012, 2013, finalement le résultat effectif est quasiment... enfin est toujours au-dessus ou au niveau des prévisions.

Ça ce ne sont que les personnes physiques. Et vous pouvez voir aussi que pour le budget 22 et pour le budget 23, nous avons fait le choix de porter le montant des prévisions étatiques sans marge ni dans un sens ni dans l'autre.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Là c'est le même pour les personnes morales. Les écarts sont un petit peu plus grands. Donc vous retrouvez la courbe en gros du milieu noir, ce sont les prévisions de l'État, en vert ce sont les montants portés au budget de la Ville d'Onex année après année, et en rouge tout en haut ce sont les résultats effectifs portés aux comptes.

Et là, on voit qu'ils sont toujours supérieurs aux prévisions et pas qu'un peu. Donc vous retrouvez le toboggan que ce soit au niveau du budget, des prévisions ou des comptes en 2020, ce sont évidemment les effets de la RFFA qui... quand même une baisse de l'imposition des entreprises, et puis une tendance ré haussière par-derrrière qui semble se dessiner. Et on s'en réjouit.

On peut passer à la slide suivante. Ça c'est notre grand bailleur de fonds, je dirais le mécanisme de solidarité intercommunale le plus fort dont Onex bénéficie le plus. C'est-à-dire le fonds de péréquation des personnes morales, FPPM, pour les intimes.

C'est aussi sur ce fonds de péréquation des personnes morales qu'on a enregistré des hausses significatives ces dernières années. Donc ça ce n'est pas quelque chose qui nous appartient, finalement, ce sont le reflet de l'entier des entreprises du Canton puisque toutes les entreprises de toutes les communes alimentent ce fonds. Une partie de leurs impôts alimente ce fonds plutôt devrais-je dire.

Et puis, ce fonds est redistribué aux communes les plus modestes économiquement. Et dont, comme je vous l'ai dit, Onex et avec Avully et Chancy, les trois communes qui bénéficient des deux premières tranches de répartition.

Et qui donc comment après on se partage à la population, bah vous vous imaginez bien que lorsqu'Onex est en concurrence avec Chancy et Avully, il y a une bonne partie de ces deux

premières tranches qui reviennent à la Ville d'Onex puisque ce sont... c'est une commune beaucoup plus grande qu'Avully et Chancy.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Quelques éléments de répartition des revenus de fonctionnement en fonction des natures. Donc c'est un peu une manière d'exprimer en chiffres ce que vous avez vu précédemment en graphique.

Je ne vais pas les commenter significativement. Mais vous avez quelque chose d'intéressant qui est la colonne antépénultième qui vous montre la part de ces différents revenus dans les revenus globaux de la Ville d'Onex.

Et en gros, vous avez... alors on ne l'a pas calculé selon ces pourcentages-là parce qu'ils sont un peu agglomérés avec d'autres choses, mais en gros, vous avez essentiellement le fonds de péréquation des personnes morales à 18.12% de nos recettes et une grande partie des revenus de transfert en 46 à 20.97%, pas tout, il y a une partie qui n'est pas de la péréquation mais une grande partie de ce montant l'est, à peu près Fr. 10'000'000.00.

Et bien quand vous cumulez les deux vous arrivez à ce tiers de recettes qui proviennent de la solidarité intercommunale. On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît.

La même en version dynamique et graphique. Mais au niveau des charges principalement charges de fonctionnement selon les différentes natures. Donc si vous n'arrivez pas à lire, je vais vous le dire. Donc la première courbe, celle qui est tout à gauche, ce sont les charges de personnel, donc ce n'est pas une courbe, c'est une barre.

La première barre, celle qui est tout à gauche, ce sont les charges de personnel qui est bleu entouré rouge. Puis après, la barre rouge à côté ce sont les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation. Et vous voyez leur évolution sur les années.

Les charges financières pour les petites barres vertes. Puis en violet, les amortissements du patrimoine administratif. C'est là que vous voyez que depuis 2019 on a procédé à des amortissements complémentaires et que cette charge finalement baisse dans le temps, ou en tout cas ça maintient stable. C'est-à-dire que les amortissements complémentaires compensent les nouveaux amortissements.

Et puis, après les barres bleues assez grandes sont les charges de transfert. Donc ce sont les subventions, les participations aux groupements. Et puis les petites barres orange que vous avez juste deux années, ce sont des charges extraordinaires évidemment comme leur nom l'indique, on ne les prévoit pas au budget et des fois on les voit aux comptes.

Je rappelle également que pour ce graphique, toutes les barres sauf les deux dernières représentent du réel, les comptes. Les deux dernières sont encore des prévisions budgétaires et il faut les prendre avec la prudence qui s'impose.

On peut changer de slide, s'il vous plaît. Alors là, vous avez la répartition par nature des charges de fonctionnement. Donc c'est l'illustration en chiffres du graphique qui vient de vous être présenté juste avant. Et puis avec les écarts entre le budget 22 et le budget 23, et puis pour mémoire, les comptes 21. Je ne vais pas commenter plus, vous voyez qu'il y a des montants qui augmentent. Il y a quelques montants qui baissent comme on en a parlé lors de l'introduction générale.

Un mot quand même sur la 39, les imputations internes, la dernière ligne, ce montant baisse. Il s'agit essentiellement d'une nouvelle pratique du Conseil administratif a mis en place qui vous est expliquée notamment dans l'exposé des motifs du budget.

C'est-à-dire qu'auparavant typiquement lorsqu'on avait un locataire subventionné, je vais vous prendre un exemple très simple, la garderie Rondin Picotin... la crèche Rondin Picotin, qui est dans nos propres locaux. Et bien, en fait, auparavant on lui donnait une subvention de fonctionnement, on calculait un loyer selon une base normative.

Et plutôt que de lui demander qu'on lui donne des sous pour qu'elle nous paie le loyer, en fait, on mettait le montant de ce loyer en charge dans le budget du Service social qui subventionne la crèche et en recette dans le budget des bâtiments qui est finalement le bailleur de la crèche.

Aujourd'hui, ces imputations internes ne nous paraissent pas satisfaisantes, ça faisait finalement beaucoup de flux d'argent qui ne représentent pas des réels flux d'argent puisque vous voyez bien que ce sont des écritures comptables.

Nous avons donc décidé de réformer cette pratique et nous avons simplement fait éliminer ces loyers du budget et nous vous les mettons dans une annexe aux comptes. Nous vous les mettrons dans une annexe aux comptes pour montrer finalement qu'il y a un effort qui est fait mais qui n'est pas fait en subvention monétaire.

Ça me permet de faire la transition avec un document que vous allez également recevoir dans la soirée, je crois, ou peut-être demain matin à la première heure pour ceux qui sont... peut-être qu'il est déjà sur CMNet, je ne sais pas.

C'est une demande de Monsieur PASQUIER, je crois lors du Bureau, d'avoir une visibilité au niveau du budget des subventions monétaires et non-monétaires. En tout cas, c'est nous qui avons ajouté aussi le non-monétaire. Donc vous avez une liste de toutes les entités qui ont une subvention au budget.

Donc ça ne veut pas dire que c'est toutes les subventions. Nous avons des lignes de subventions qui sont pour des projets ponctuels et qui ne sont pas forcément déterminés à une association. Ce sont des marges de manœuvre pour soutenir des associations des projets qui ne sont pas encore là.

Là, c'est vraiment les entités avec lesquelles on a un contrat de durée ou un partenariat de durée et on sait... ils ont besoin de nos subventions pour fonctionner. Et on a fait donc apparaître les subventions monétaires, donc véritablement les montants qui apparaissent au budget pour des subventions de fonctionnement, et dans une autre colonne, les subventions non-monétaires. C'est-à-dire justement ces loyers qu'on ne facture plus mais qui sont du soutien parce qu'évidemment si l'association en question devait payer un loyer à une entité tierce et bah ça représenterait beaucoup d'argent.

Et donc on vous a fait apparaître cette ligne et c'est aussi un petit peu l'écho de cette nouvelle pratique sur les imputations internes que vous retrouvez en ligne 39, là-dessus.

On peut changer de slide, s'il vous plaît. Alors on passe à la partie plus ludique, celle des camemberts qui vous montre en gros où va l'argent du contribuable en termes de politique publique. Je cautérise un petit peu ce qu'on appelle politique publique parce que si vous prenez le 5, sécurité sociale, c'est un gros agglomérat de plusieurs politiques publiques en fait puisque vous retrouvez là-dedans à la fois aide sociale individuelle, l'aide sociale collective et notamment tout ce qui est enfance, petite enfance et parascolaire.

Donc vous voyez bien que, en fait, ce gros camembert bleu sécurité sociale qui représente 20%, un peu plus de 20% de notre budget. Et bien en fait, si on le sépare un tout petit peu

au niveau du détail, c'est le petit astérisque que vous avez en bas du tableau. La fonction famille et jeunesse représente quant à elle bah les trois quarts de ce camembert, et ce sont essentiellement pour Fr. 9'258'000.00 les subventions aux crèches, aux garderies.

On peut changer de slide. Et là, c'est le même mais par nature, donc charges de personnel, imputations internes, etc. On a déjà passé ces chiffres en revue aussi mais pas sous forme de camemberts. Je ne vais pas plus commenter ce graphique mais vous avez les pourcentages de ce que ça représente sur l'entier des charges de la Commune.

Et puis on peut changer de slide, s'il vous plaît. Et là on arrive donc à la question des investissements et que nous divisons en deux parties, ceux que vous avez déjà voté sur la colonne de gauche, enfin la première partie de la colonne de gauche, parce qu'en fait il y a une page 2. On va y arriver.

Donc sur la colonne de gauche ce sont des investissements que vous avez déjà votés mais qui ne sont pas encore complètement dépensés, donc voilà où on en est. Et puis sur la colonne de droite, par rapport aux chiffres qu'on a mis au budget, au réflexion de prévision sur 2023, c'est les projets qu'on envisage de vous présenter en 2023 et que vous devrez encore évidemment voter pour que ces chiffres deviennent effectifs.

On pourra les reprendre soit ponctuellement dans les commissions sectorielles, soit évidemment au moment de l'analyse des finances... enfin du budget aux finances, soit bien sûr évidemment ils vous seront présentés de manière exhaustive le jour où on est prêt et on viendra demander le crédit spécifique puisque tous ceux-ci doivent... tous ceux de droite doivent être encore voté par votre Conseil municipal mais néanmoins nous avons besoin de les projeter pour construire le budget.

On peut passer à la slide suivante. C'est la suite de cette liste. Donc à gauche, toujours ceux qui sont déjà votés et on voit qu'on a le total de ceux qui sont déjà votés et qui vont avancer en 2023 pour Fr. 4'017'000.00. C'est notre estimation.

Et puis pour les nouveaux projets, qui vont vous être présentés en 2023 d'un montant de Fr. 8'111'000.00, ce qui nous fait un total donc de dépenses d'investissements de Fr. 12'128'000.00 moins des subventions et participations d'investissements de Fr. 300'000.00 estimées.

Ce qui nous fait un total du budget des investissements nets pour 2023 de Fr. 11'828'000.00 avec une part d'autofinancement qui est construite grâce aux amortissements et au bénéfice prévisionnel qui est certes fort modeste mais que nous devons ajouter au montant des amortissements, donc un montant d'autofinancement de Fr. 4'263'272.00.

Et ce qui considère qu'en fait à l'arrivée c'est une soustraction. Nous avons une insuffisance de financement de Fr. 7'564'728.00. Et on peut passer à la dernière slide.

C'est les mêmes chiffres que je viens de vous présenter avec la liste des investissements et les frais de fonctionnement. Vous pouvez les retrouver sous cette présentation générale graphique schématique un peu de bilan, de balance d'une comptabilité.

Donc à gauche, vous avez le compte des investissements et vous avez son lien sur la colonne de droite avec le compte de résultat. Et vous voyez que cette connexion se fait par les cases bleues qui sont les amortissements du patrimoine administratif, celui du FIDU également, les excédents de revenus qui compose l'autofinancement qui lui vient se

soustraire aux investissements nets et qui nous donne l'insuffisance de financement qui est le montant que nous devons mettre dans le projet de budget pour l'année 2023.

Vous voyez aussi qu'au niveau du compte de résultat, nous avons prévu un budget, un excédent budgétaire de Fr. 4'058.00. Donc c'est ce qu'on appelle un budget 0 comme à notre habitude puisqu'évidemment on n'arrive pas à le faire à 0 mais l'année passée je crois qu'on était à Fr. 800.00 quelque chose comme ça. C'est la même logique évidemment.

Et vous voyez c'est comme ça que se compose l'équilibre de ce budget et j'en ai fini pour ma présentation et je reste bien évidemment à votre disposition pour des questions préliminaires si vous en avez, mais il est évident que l'objectif c'est d'aller en commission, examiner plus précisément les budgets des différents services et secteurs et de rassembler ça en Commission des finances qui aura lieu après les vacances d'automne.

Je vous remercie de votre attention. Merci Madame la Présidente.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR remercie le Conseil administratif, Madame KAST pour ce survol rapide du budget. Nous n'allons pas faire de déclarations politiques ce soir, nous nous réservons d'étudier les différents documents qui nous seront transmis.

Et nous allons bien entendu demander le renvoi en commission. Nous nous réservons le temps de ces travaux en commissions pour porter nos commentaires, nos remarques et différentes questions.

Et nous espérons, à la séance du mois de novembre, vous faire part de nos commentaires sur ce budget. Donc je demande formellement Madame la Présidente, le renvoi aux différentes commissions sectorielles du budget 2023.

La Présidente (Ve) : Merci beaucoup. On s'exprime donc sur le renvoi en commission. Monsieur AMBORD.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Je remercie Madame KAST pour sa présentation exhaustive du budget 2023. Nous allons l'étudier dans les commissions sectorielles et la Commission des finances.

Les tableaux comparatifs avec d'autres communes figurant dans l'exposé des motifs, nous éclairent sur la disparité des situations financières des communes. Les plus de Fr. 20'000'000.00 que la Ville d'Onex reçoit par le mécanisme de la péréquation intercommunale sont parfaitement justifiés.

Par ailleurs, nous tenons à saluer le fait que ce budget intègre les mécanismes salariaux prévus par le statut du personnel. Entre les annuités 2023 et l'indexation au coût de la vie, cela représente un montant de plus de Fr. 634'000.00.

Nous soutenons donc le renvoi en commission.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je tiens à remercier Madame la Maire, le Conseil administratif, et tous les employés de l'administration pour ce

budget, pierre angulaire et ligne rouge pour notre hémicycle et votre administration comme votre pouvoir exécutif.

Nous acceptons le renvoi en commission et nous nous réjouissons d'étudier ces comptes dans les commissions sectorielles.

Je tiens à vous rappeler également la prise de parole de ma collègue Nathalie KELLER qui est absente aujourd'hui par rapport à la précision des comptes de budget du Service exploitation qui, s'il vous plaît, cette année devraient être précis et bien expliqué. Merci beaucoup.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste profite également de remercier le personnel de l'administration communale de leur travail en faveur des habitantes et des habitants d'Onex.

Nous saluons aussi le projet de budget de fonctionnement présenté par le Conseil administratif. Ce projet de budget de la majorité de gauche du Conseil administratif confirme la nécessité d'une vision sociale et écologique qui est en phase avec les enjeux de la période critique que nous vivons.

La triple urgence sociale, climatique et humanitaire doit mobiliser toute notre attention et il est indispensable que même Onex dispose de moyens suffisants pour y apporter à son niveau des réponses à court terme mais aussi et surtout à long terme.

L'inflation et la hausse des prix de l'énergie vont affecter négativement le budget d'Onex. Elles vont également avoir un effet significatif sur le budget des ménages et le tissu économique.

Dans ce contexte, et comme l'a encore rappelé la crise de la Covid-19, le secteur public joue un rôle décisif pour pallier les effets négatifs d'une crise à condition bien sûr de lui en donner les moyens.

Les socialistes se réjouissent de constater que le budget garantit les mécanismes salariaux du personnel municipal, car de bonnes conditions de travail sont indispensables au maintien de la qualité des prestations à la population.

Nous vantons entre autres la concrétisation d'un poste de direction financière et contrôle de gestion par anticipation du prochain départ du secrétaire général, ainsi que le poste de technicien bâtiment qui viendra compléter les moyens supplémentaires alloués aux Service exploitation.

Le Conseil administratif poursuit une politique d'engagement du personnel raisonnée et tenant compte des nécessités auxquelles notre administration doit faire face pour pouvoir répondre de manière adéquate aux besoins de la population onésienne.

Une approche budgétaire restrictive ne serait pas la solution à porter car il faut au contraire soutenir l'emploi, l'économie et la population par des mesures d'investissements et de prestations publiques. Et ce afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages plombé par l'inflation et l'augmentation vertigineuse des loyers, des charges locatives, et des primes d'assurance maladie, s'il fallait citer quelques exemples.

Il nous faut être au plus près de la population onésienne dans cette conjoncture difficile. Il ne nous faut pas non plus oublier les effets de la Covid qui continuent à marquer notre

quotidien et à pointer les failles d'un système globalisé qui n'arrive plus à s'approvisionner par manque de production locale.

Une transformation des modes de déplacement et de réaménagement urbain est plus que nécessaire pour aller vers moins de bruit, moins de pollution et moins d'îlots de chaleur.

Les élus socialistes continuent d'exiger une ville de progrès, créative dans la recherche de nouvelles recettes ou de choix alternatifs moins coûteux et les plus respectueux de l'environnement.

Par ailleurs, nous pouvons encore aussi constater que les amortissements extraordinaires que nous avons votés à plusieurs reprises ces dernières années portent leurs fruits et que l'équilibre budgétaire y est de plus respecté.

Le parti Socialiste est résolu à mener une politique sociale et écologique forte. Il vous propose à cet égard de renvoyer comme de coutume, pour une étude plus approfondie, ce projet de budget en commissions sectorielles. Merci.

La Présidente (Ve) : Merci, s'il n'y a pas d'autres prises de parole, je propose qu'on vote le renvoi en commission. Vous pouvez voter.

À l'unanimité, le projet de budget est renvoyé dans les commissions sectorielles.

Le projet de délibération 2377 est renvoyé dans les commissions sectorielles à l'unanimité des présents (20 votants)

12) Bouclement de crédits d'investissement du patrimoine administratif (projet de délibération 2378)

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Je laisse la parole au Conseil administratif, Madame KAST.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Donc voilà, c'est un projet qui fait écho un petit peu à un débat qu'on a eu un peu plus tôt dans la soirée et qui est celui de la rigueur des règles comptables qui s'appliquent à nous, et peut-être ce qui peut vous faire donner l'impression qu'on vous dérange avec des choses pas toujours très intéressantes.

Et il faut bien l'admettre que ce bouclement de crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un glorieux montant de Fr. 1'051.94 peut surprendre un petit peu.

Alors quelques mots d'explication, effectivement auparavant la pratique était qu'en gros une fois qu'un projet était terminé, on bouclait les crédits d'investissements puis on faisait une sorte de train de bouclement de crédits d'investissements assez étoffés, une fois par an, généralement pas trop loin des comptes... pas trop loin temporellement des comptes.

Et puis vous aviez une série d'une quinzaine ou peut-être une vingtaine des fois même plus, de projets qui étaient bouclés, beaucoup avec des économies puis des fois quelques-uns avec des petits dépassements, puis l'un compensait l'autre et puis tout ceci passait finalement relativement inaperçu.

Et on s'en sortait peut-être pas plus mal mais cela ne correspond plus aux exigences maintenant du Service des affaires communales qui nous demande finalement de boucler ces crédits une fois que le projet est fini, au fil de l'eau.

Et s'il est bouclé avec des économies, bah nous n'avons rien à faire et ces économies apparaîtront finalement après dans les comptes, dans le compte d'investissement. Et puis s'ils sont bouclés avec des dépassements, et bien de faire un projet de délibération pour couvrir le dépassement.

Et là, on nous a demandé de faire un projet de délibération pour couvrir le dépassement de Fr. 848.62 sur un projet de Fr. 27'000.00, ce qui fait quand même un dépassement de 3.14%, donc effectivement c'est un petit montant mais c'est un dépassement quand même.

Et de faire un crédit complémentaire de fonctionnement pour boucler... d'investissement pardon, pour boucler un dépassement de Fr. 203.32 sur un montant voté de Fr. 70'000.00, donc là ça fait 0.29%. Pour ma part, je pense qu'on aurait pu s'en passer mais le SAFCO à ces raisons que parfois la conseillère administrative en charge des finances ignore.

Et donc voici, ce crédit d'investissement, vous voyez exactement quels sont ces deux projets. Très sincèrement, ne me demandez pas pourquoi nous avons dépassé de Fr. 200 là et de Fr. 848.62 de l'autre, parce que je ne suis pas capable de vous expliquer. Je pense que parfois quand on cherche à être précis, et bien on se trompe de quelque 0.10% ou 0.20%.

Et ça fait aussi partie du jeu d'une commune qui essaye de mettre les montants au plus juste et de ne pas se prendre des marges de sécurité à tous les étages. Alors parfois, on doit vous demander ces boucllements, ces petits montants. Je vous remercie de votre indulgence et de votre sollicitude par rapport à ce projet de délibération. Merci Madame la Présidente.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas demander le renvoi en commission, mais on a l'habitude dans ce Conseil municipal de revoter à plusieurs reprises des projets de délibération parce qu'il y a des erreurs qui s'y glissent.

Alors nous avons lu avec attention et puis en ce qui concerne ce projet de délibération, il y a une annexe qui est l'annexe 12.1 et si vous l'ouvrez, vous verrez qu'il s'agit d'un échange de courriels entre le service des affaires communales, courriel qui nous a été transmis par Monsieur PYTHON et Monsieur WALDER.

Et lorsque l'on regarde ou qu'on justifie ces dépassements, on constate que pour l'un il s'agit d'un dépassement de Fr. 203.32 et pour l'autre il s'agit également d'un dépassement de Fr. 203.32. Donc est-ce que... j'aimerais avoir des explications sur ce montant qui diffère de celui du projet de délibération. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Le SAFCO vérifie avec une très grande attention le respect des procédures de bouclage de crédits. Exiger des projets de délibération pour Fr. 1'000.00 de dépassement pour un total crédit de Fr. 97'000.00 relève de l'acharnement administratif.

A la lecture du courrier du SAFCO, je constate que ce service ne met pas la même énergie pour contrôler les communes que pour vérifier l'exactitude de ces courriers. Vous avez comme moi remarqué que celui-ci comporte une erreur, le dépassement de crédit de Fr. 27'000.00 n'est pas de Fr. 203.32 mais de Fr. 842.62.

Mais il va de soi qu'on va voter ce projet sur le siège. Merci Madame la Présidente.

Mme la Maire : Voilà, mes préopinants ont l'œil de lynx, ont vu l'erreur. Et effectivement, nous avons vérifié les montants du projet de délibération sont justes, ceux du mail du SAFCO sont une... vous avez bien vu qu'il y a un copié collé en fait entre le premier et le deuxième projet. Ça nous arrive à tous.

Mais effectivement, on a regardé combien était la dépense effective, combien était le crédit voté et puis c'est la différence qu'on va couvrir. Donc voilà, vous avez très bien vu et puis c'est peut-être pour ça qu'on devrait peut-être plutôt trouver un seuil de matérialité à partir duquel... un pourcentage du montant à partir duquel il faut boucler et puis en dessous de ce pourcentage-là, on considère que c'est de la marge d'erreur humaine et normale.

Et on voit qu'effectivement on n'est pas à l'abri et que l'erreur est heureusement humaine et c'était ce qui me différencie encore des machines et je m'en réjouis.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste rejoint ce qui a été dit auparavant, il s'étonne également qu'on nous fasse un projet de délibération pour un montant, mais vu le montant et vu que nous n'avons « pas le choix », nous voterons ce projet de délibération.

La Présidente (Ve) : Je vous remercie. Étant donné qu'il n'y a pas d'autres demandes de parole, j'invite Monsieur TOGNAN à nous lire le projet de délibération, s'il vous plaît. (Lecture des invites). Je vous remercie et le vote est lancé.

Le projet de délibération 2378 est accepté à l'unanimité.

Le projet de délibération 2378 est accepté à l'unanimité des présents (20 votants)

Délibération 2378 dont la teneur est la suivante :

« Vu le crédit d'engagement de Fr. 27'000.00 voté par le Conseil municipal le 05.02.2019 pour une benne à ordures ménagères enterrée liée à des autorisations de construire François-Chavaz 44 (D2251) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 27'848.62, laissant apparaître un dépassement de Fr. 848.62

Vu le crédit d'engagement de Fr. 70'000.00 voté par le Conseil municipal le 08.09.2020 pour les parkings à barrière et horodateurs-modernisation des éléments de gestion (D2298) et le montant de la dépense s'élevant à Fr. 70'203.32, laissant apparaître un dépassement de Fr. 203.32

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 20 oui sur 21 Conseillers municipaux présents

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 1'051.94 pour couvrir les dépassements suivants :*

Fr. 848.62 pour une benne à ordures ménagères enterrée liée à des autorisations de construire François-Chavaz 44

Fr. 203.32 les parkings à barrière et horodateurs-modernisation des éléments de gestion

2. *D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.»*

* * *

Départ de Monsieur MOSCHELLA à 21 heures 45

13) Bannissons l'écriture inclusive pour ne pas exclure/écarter certaines personnes en situation de handicap – Personne souffrant de troubles dys et personnes malvoyantes (projet de motion 397)

La Présidente (Ve) : Est-ce que les autrices/ auteurs de ce projet souhaitent prendre la parole ? Ah l'entrée en matière, excusez-moi. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Madame PERROTTET, je vous donne la parole.

Mme PERROTTET (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à tous. Ce projet de motion 397 n'est pas là pour exclure l'identité de genre. Je ne me permettrai pas. Trouvons une solution ensemble.

Mais comprenez bien que nous, personnes en situation de handicap visuel, cette écriture inclusive est inaudible par la voix de synthèse. Je défie quiconque à lire des points ou des tirets ou des parenthèses à chaque mot quand on prend... pardon j'ai de la peine à parler je suis désolée. Je reprends.

Je défie quiconque à lire des points ou des tirets ou des parenthèses à chaque mot. Qu'on en perd le contenu du texte... j'ai vraiment de la peine à parler en public... Comment faire pour faire la différence pour une personne non-voyante qui n'a jamais vu, de prendre la signification d'un texte ?

Le Canton avait déjà voté mi-mars 2022, mais une interdiction était déjà en vigueur en mai 2021. Alors chers collègues, pouvez-vous m'aider à nous soutenir pour que nous, personnes en situation de handicap visuel, puissions avoir accès à une lecture agréable. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Alors j'ai bien lu l'exposé des motifs et la première phrase c'est l'écriture inclusive a été pensé pour lutter contre le sexisme du français.

Donc en fait si j'en déduis bien, c'est que cette motion c'est un peu... ça consiste à rétablir le sexisme qui était omniprésent jusque-là. C'est ce qui est écrit.

Alors Madame PERROTTET, je ne me permettrais pas de parler à votre place et puis de dire quoi que ce soit par rapport à ce que vous vivez, parce qu'effectivement ça doit être dur. Et je peux bien entendre à quel point ça peut être difficile de vivre lorsqu'on a un handicap, quel qu'il soit cela dit dans un monde de validiste, fait et créer par et pour les valides.

Cela dit, je me sens quand même un petit... enfin je suis quand même un peu étonnée dans le monde dans lequel on vit, on arrive à envoyer des voitures en orbite, on fait des programmes qui font des coussins péteurs dans les voitures, c'est sérieux, on arrive au niveau médical, on arrive même à parler avec des personnes qui sont polyhandicapées, qui n'arrivent plus... enfin qui sont handicapées de la tête aux pieds, qui sont paralysés, qui sont aveugles et on arrive à faire des communications avec eux.

Et même dans un tel monde, je suis quand même étonnée qu'il n'y ait pas des ingénieurs qui arrivent à créer des logiciels dignes de ce monde pour venir à votre aide. Moi ma société, ce n'est pas une société qui exclut, ce n'est pas une société qui hiérarchise qui il faut inclure, qui est-ce qu'on doit prioriser d'abord.

Non, je trouve qu'on a les moyens pour inclure tout le monde, que ce soit les personnes malvoyantes, que ce soit les personnes malentendantes, que ce soit tout autres handicaps et les femmes aussi qui d'ailleurs se retrouvent dans toutes les catégories.

Ensuite, par rapport au point médian, aux parenthèses, etc. je me permets de faire un petit cours de français, ce sont des signes de ponctuations et ce ne sont pas des lettres. Normalement, on ne lit pas les apostrophes, on ne lit pas les points-virgules, on ne lit pas les trois petits points, de la même manière, on ne lirait pas les petits points médians.

Ainsi quand vous... lorsque vous voyez par exemple les lettres V, E, R, T. E. S, dans la même manière que vous arrivez à lire des chiffres comme 21'000, comme etc. comme CO, vous pourrez lire vert ou verte ou bleu mélangé à du jaune pour ceux qui seraient daltoniens.

Donc pour moi, c'est simplement... enfin le fait de lire les points médians ça demande le même effort cognitif que de lire les apostrophes ou que lire le point d'interrogation. Donc voilà.

Ensuite, dans votre argumentaire, vous citez aussi l'Académie française. Alors l'Académie française a été fondée en 1634, une époque où on brûlait les femmes. Ça a un petit peu changé, maintenant on appelle ça des hystériques.

Donc ensuite, en 1932, par exemple, l'Académie française a décidé que le mot autrice n'était pas assez noble et pas pour être reconnu, donc on passe au mot auteur. Et puis il a fallu attendre 1980 pour qu'il y ait une femme à l'Académie.

Donc là, je me pose la question est-ce que finalement l'Académie française son rôle n'est pas plutôt de maintenir une langue misogyne ainsi qu'une culture de la misogynie ? Et est-ce que vraiment on veut se baser là-dessus pour défendre nos argumentaires ?

Donc voilà, pour moi je m'oppose clairement à cette... enfin moi et nous le groupe des Verts et Vertes, nous nous opposons à cette motion. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Avant de parler du fond, j'ai un problème de forme. Je me demande si le Conseil municipal a la compétence pour donner des ordres à l'administration comme le demande la première invite. J'ai des doutes.

Sur le fond, je ne suis personnellement pas un fan de l'écriture inclusive. Il est cependant nécessaire aujourd'hui d'assurer un traitement plus égalitaire des femmes et des hommes ainsi que des personnes qui ne se reconnaissent pas dans l'identité féminine ou masculine dans la rédaction des textes officiels.

Le MCG propose de renvoyer le texte en commission. Le Conseil administratif pourra ainsi nous faire des propositions après avoir étudié dans les détails les pratiques mises en place au niveau du Canton et de la Confédération. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (VE) : Merci Monsieur AMBORD. Une demande de renvoi en commission a été faite, les prochaines prises de parole devront s'exprimer là-dessus. Madame BRAUNSCHWEIGER.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Madame la Présidente. Pour le groupe PS, on s'opposera au renvoi en commission.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Vu que c'est une motion, le renvoi en commission n'est pas non plus souhaité par notre groupe. Merci.

La Présidente (VE) : Il n'y a pas d'autres prises de parole. Je vous propose de voter sur le renvoi en commission. Le vote démarre.

Par 17 non et 2 oui, le renvoi en commission est refusé.

Le renvoi en commission du projet de motion 397 est refusé par 17 non et 2 oui (19 votants)

Je vous propose de reprendre le débat s'il y a encore des prises de parole souhaitées. Madame BRAUNSCHWEIGER, vous avez la parole.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Madame la Présidente. Donc tout d'abord le groupe PS aimerait rappeler l'importance du langage dans la représentation de tous les genres dans toutes les formes écrites.

Premièrement, on constate en fait, une contradiction dans l'argumentaire de cette motion, car on constate qu'on prône la simplification de la langue française en dénonçant le fait que le langage inclusif parle aux points médians par exemple compliquerait la langue, soit.

Mais dans le même temps, vous mettez sur un piédestal l'Académie française qui est bien connue en fait pour son opposition à toute réforme de simplification de la langue française. Donc c'était une première contradiction pour nous.

Par ailleurs, on regrette également le manque de sources concernant votre argumentaire affirmant que le langage inclusif compliquerait la lecture pour les personnes dys et les personnes en situation... enfin malvoyantes.

Nous avons donc fait nous-même nos propres recherches de notre côté, et avons donc compris que selon les études faites sur le sujet, l'utilisation en effet du point médian ou autres parenthèses complique en effet la lecture pour certaines personnes.

Et nous sommes donc d'avis qu'il faut donc éviter, si c'est possible, l'usage de ces freins à la lecture pour les personnes concernées.

Cela dit, des alternatives existent à l'usage du point médian ou autres parenthèses. Il s'agit de l'utilisation de formes neutres telles que je vous donne plusieurs exemples, les membres, les titulaires ou les personnes, lorsque le genre des personnes n'est pas important.

Une autre alternative est de pratiquer la double flexion, le doublet, par exemple en précisant les serveurs et les serveuses, les ouvriers et les ouvrières, ou encore l'usage de l'infinitif, par exemple quelqu'un qui est titulaire d'un diplôme au lieu de diplômé.e.s.

Or, la motion n'évoque malheureusement pas ces autres formes permettant la représentation de tous les genres au sein des productions écrites. Nous pensons donc que ces formes, à l'exception bien sûr du point médian, des parenthèses, doivent impérativement être utilisées au sein des documents officiels émanant de la Ville d'Onex.

Car nous constatons donc que ce langage, sans sa pratique, n'est pas de facto excluant pour les personnes ayant des difficultés à la lecture ou malvoyantes. C'est pour cette raison que le groupe PS vous invite à vous opposer à ce projet de motion car elle est au final peu aboutie dans son argumentaire et empreinte de contradictions. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Donc j'ai entendu les critiques qui ont été exprimées. Il y en a certaines que je comprends bien. Notre rôle ce n'est pas d'exclure les personnes de sexes opposés par exemple.

Donc moi je vais vous lire en fait des extraits du rapport du 1^{er} mars 2022 de la Commission du droit de l'Homme, chargé d'étudier la motion 2697 qui a été déposée au Grand Conseil le 30 décembre 2020. Donc ce que je vais vous dire ce sont des extraits de ce rapport, ce n'est pas moi qui ai inventé ça, enfin ce n'est pas moi qui l'ai écrit.

L'écriture dite inclusive... donc excusez-moi, ce sont des extraits de députés de différents partis, donc ce n'est pas... voilà...

« L'écriture dite inclusive est plus excluante qu'inclusive. Les personnes présentant des troubles dys seront encore plus fragilisées. On voit aussi des problèmes liés à l'intégration des étrangers. Il faut intégrer une nouvelle manière de penser et de parler. Les personnes qui ont déjà des problèmes en français s'en sortent encore moins.

Madame FONTANET évoque l'utilisation de mots neutres. Les doublets demeurent, si on n'y arrive pas, si on n'y arrive vraiment pas, mentionné le corps enseignant à la place des enseignantes et des enseignants par exemple. Les termes neutres évitent les lourdeurs.

Une députée d'Ensemble à Gauche relève que le langage dans d'autres pays est neutre et cela n'a pas mis fin aux problèmes entre hommes et femmes. Monsieur Louis DE SAUSURE, professeur ordinaire à la chaire linguistique de l'Université de Neuchâtel, souligne que l'écriture inclusive induit un important surcoût à la lecture et à la compréhension, remplacer public au lieu de spectateur et spectatrices.

Une députée PDC relève que l'écriture inclusive cherche à répondre de la pire manière à une demande sociale légitime. Un député Socialiste propose une nouvelle formulation qui est la suivante : à demander à tous les services de son administration et aux institutions décentralisées cantonales de droit public de proscrire l'usage de l'écriture inclusive, c'est-à-dire leur recours à des pratiques rédactionnelles ou typographiques au moyen notamment de barres obliques, de parenthèses, de points médians ou de tirets. »

Suite à la proposition de ce député Socialiste, je propose de nous en inspirer et c'est pour ça que je propose un amendement à cette motion. Et cet amendement serait :

Le Conseil Municipal demande au Conseil administratif :

- De proscrire dans l'administration communale onésienne et les institutions en relation FIVO, CIV, Fondation des Évaux, par exemple ainsi que dans tous ces documents destinés au public, l'écriture dite inclusive, c'est-à-dire le recours à des pratiques rédactionnelles ou typographiques au moyen notamment de barres obliques, de parenthèses, de points médians ou de tirets.

Voilà, donc si vous voulez cet amendement, je peux vous fournir des copies.

La Présidente (VE) : Et donc il n'y aurait plus de point 2 ? Le point 2 serait effacé aussi ?

M. RITTER (EVL) : Le point 2 serait effacé. Tout à fait, on supprime la référence à l'Académie française, tout à fait.

La Présidente (VE) : Est-ce que vous souhaitez que je relise l'amendement proposé ? Oui. Volontiers pour l'avoir s'il vous plaît. Merci. La motion deviendrait.

Le Conseil Municipal demande au Conseil administratif :

- De proscrire dans l'administration communale onésienne et les institutions en relation (FIVO, CIV, Fondation des Évaux, par exemple) ainsi que dans tous ces documents destinés au public, l'écriture dite inclusive, c'est-à-dire le recours à des pratiques rédactionnelles ou typographiques au moyen notamment de barres obliques, de parenthèses, de points médians ou de tirets.

Mme LANCE PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR partage la volonté de rééquilibrer la langue et pour qu'elle corresponde au mieux à la société et favorise une éducation plus égalitaire.

Toutefois l'écriture inclusive génère aussi des difficultés. Nous nous référons à l'audition de Louis DE SAUSURE, professeur de linguistique à l'université de Neuchâtel, dans le cas de l'examen de la motion 2697 au Grand Conseil.

Le professeur DE SAUSURE relève que l'écriture inclusive impliquant une intervention sur les graphies et la grammaire présente de nombreux inconvénient, induit un important surcoût à la lecture et à la compréhension. Il s'oppose à l'usage linguistique spontané de la population francophone.

Il estime cependant qu'un ensemble de pratiques associé à l'idée d'usage inclusif sont utiles et devraient être conservé en particulier la mention double avec la féminisation des noms relatifs et des fonctions et rôles sociaux.

On peut aussi mentionner l'utilisation de termes neutres ou d'un mot singulier qui permet de désigner tout un groupe. Il doit donc être possible de disposer de règles favorisant la féminisation linguistique sans les inconvénients majeurs de l'écriture inclusive.

Et c'est pourquoi le groupe PLR soutiendra l'amendement proposé.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Madame la Présidente. Vous avez commencé votre discours en disant droit de l'Homme. En tant que femme, je me suis dit ouh. Voilà, il y a un terme qui s'appelle droit des Humains, droit de l'Humanité ou quelque chose comme ça.

C'est un exemple parmi tant d'autres où on se rend bien compte que les femmes ne sont pas toujours incluses et représentées y compris dans les droits des Humains.

Ensuite, j'ai bien compris et vraiment j'entends toutes vos réticences par rapport aux points médians, etc. mais là on vient de recevoir l'amendement. Alors Echo-Vert'Libéraux, donc rien que là on voit très bien que sur une phrase les ponctuations elles y sont. Et je veux dire un point médian, se traite de la même manière qu'une apostrophe ou qu'un tiret ou qu'une virgule. Merci.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Madame la Présidente. Merci pour ce projet d'amendement que je salue. Après, l'invite elle stipule quand même qu'il faut proscrire l'écriture dite inclusive, même si après vous précisez les pratiques rédactionnelles typographiques.

Donc moi je pressens quand même qu'il y a une opposition... je ne sais pas si c'est de principe ou d'idéologie à l'écriture inclusive qui me pose un problème dans l'invite que vous proposez d'amender. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je précise quand même que c'est un député Socialiste qui a déposé ça et puis que cet amendement a été accepté à la majorité. Donc je suis surpris d'entendre d'autres Socialistes s'opposer au texte produit par un Socialiste du Grand Conseil. Merci.

La Présidente (VE) : Je vous propose maintenant de se prononcer sur l'amendement, que je relis donc une fois.

Le Conseil Municipal demande au Conseil administratif :

- De proscrire dans l'administration communale onésienne et les institutions en relation (FIVO, CIV, Fondation des Évaux, par exemple) ainsi que dans tous ces documents destinés au public, l'écriture dite inclusive, c'est-à-dire le recours à des pratiques rédactionnelles ou typographiques au moyen notamment de barres obliques, de parenthèses, de points médians ou de tirets.

Je démarre le vote.

Par 9 non, 7 oui et 3 abstentions, l'amendement est refusé.

L'amendement du projet de motion 397 est refusé par 9 non, 7 oui et 3 abstentions. (19 votants)

La Présidente (VE) : S'il n'y a pas de prises de parole supplémentaires, je vous propose de voter le projet tel qu'il a été déposé par le groupe Echo-Vert'Libéraux. Monsieur TOGNAN si vous pouvez lire l'invite de la motion. [Lecture]. Je vous remercie et le vote est lancé.

Par 9 non, 7 abstentions et 3 oui, le projet de motion 397 est refusé.

Le projet de motion 397 est refusé par 9 non, 3 oui et 7 abstentions (19 votants)

14) Réponse du Conseil administratif à la motion M/393 du 21.06.2022 « L'exercice de la citoyenneté - Frais de garde des élu.es »

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un souhaiterait prendre la parole sur cette réponse du Conseil administratif ? Madame SCHMIDT-MESSINA, vous avez la parole.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Madame la Présidente. Le parti Socialiste remercie le Conseil administratif de sa réponse et on attend impatiemment le règlement pour pouvoir le voter. Merci bien.

« MOTION :

Vu les horaires des plénières du Conseil municipal et des commissions

Vu le règlement du Conseil municipal

Vu la volonté d'inciter les citoyen.nes à s'engager politiquement

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL**d e m a n d e**

par 15 oui et 11 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. De faciliter l'accomplissement du mandat de conseiller.ère municipal.e qui, en tant que père ou mère d'enfants en bas âge (jusqu'à 12 ans) ou de proches-aidant.es, doivent trouver une solution de garde lors des séances du Conseil municipal et des commissions*
- 2. De fixer le montant de la prise en charge partielle ou totale des frais de garde pour les élu.es*
- 3. De demander au Conseil administratif de prévoir une procédure à ces fins.*

* * *

RÉPONSE :**Préambule**

La question des frais de garde a déjà été abordée par le Conseil municipal dans le passé.

Pour les plus anciens, on se rappelle tout d'abord la proposition individuelle écrite (PIE/17) du 5 septembre 2006 sous la plume de Mesdames Philippine SCHMIDT et Françoise BOURGOIN qui abordait déjà cette question.

Dans sa réponse du 27 février 2007, le Conseil administratif indiquait les pratiques de certaines grandes communes, principalement des villes.

Il concluait en précisant qu'il appartenait au Conseil municipal, et plus particulièrement à son bureau, de se saisir de cette question, de définir les modalités et d'inscrire le montant adéquat au budget 2008.

Le 7 avril 2009, un projet de délibération (PD 1866) était déposé dans ce sens demandant au Conseil administratif de prévoir la procédure de remboursement des frais ainsi que le montant nécessaire à partir de l'exercice 2010.

Cette délibération ne sera jamais votée, mais remplacée par un projet de résolution (PR 149).

Ce projet indiquait le retrait de la délibération (PD 1866), demandait la couverture des frais de garde de personnes à charge des élus, souhaitait que le budget 2011 prévoie un montant de Fr. 5'000.00 au Service social, souhaitait que le Conseil administratif fixe les règles de prise en charge des frais et que le Service social traite les demandes en toute confidentialité.

Lors de la séance plénière du 7 septembre 2010, après un très long débat, de multiples amendements, le projet de résolution est refusé par 13 non et 12 oui.

Nouveau projet

Le 21 juin 2022, par le biais de la présente motion, une demande était faite au Conseil administratif d'étudier à nouveau la possibilité d'une prise en charge partielle ou totale des frais de garde pour les élu.es et de prévoir une procédure à ces fins.

Comme lors de sa réponse du 27 février 2007, le Conseil administratif estime que la décision appartient au Conseil municipal. Afin que votre Conseil puisse prendre sa décision, un règlement sera élaboré et vous sera soumis d'ici à la fin de la présente année. Préventivement, un montant de Fr. 5'000.00 a d'ores et déjà été inscrit au projet de budget 2023.

Le Conseil administratif »

15) Réponse du Conseil administratif à la motion M/381 du 22.06.2021 « Pour des politiques d'achats responsables sur la Commune »

La Présidente (Ve) : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?
Monsieur STURCHIO, vous avez la parole.

M. STURCHIO (S) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste remercie malgré cette réponse du CA qui ne va pas assez loin dans la démarche, mais nous en resterons là. Merci.

« MOTION

Vu

- La nécessité d'agir, à notre échelle, pour favoriser les modes de consommation durables*
- La valeur d'exemple et la portée symbolique des gestes en faveur de la consommation locale*
- Le nombre d'alternatives durables existantes en matière d'achat*

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL**d e m a n d e**

par 18 oui et 9 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. De mettre en place des mesures incitatives visant à privilégier, chez les partenaires de la commune, l'achat d'objets ou de fournitures fabriqués à partir de matériaux renouvelables et de préférence issus du commerce local ou de proximité
2. D'imposer les mêmes contraintes à ses propres politiques d'achat
3. D'accorder un poids notable au développement durable lors de l'adjudication des appels d'offres publics lancés par la commune
4. De s'engager, de manière générale, dans des politiques d'achat responsables.

* * *

RÉPONSE :

Le Conseil administratif se préoccupe depuis plusieurs années d'avoir une politique d'achats responsables pour les achats de l'Administration.

Pour ce faire, l'Administration suit les recommandations du « Guide des achats professionnels responsables », guide qui a été élaboré par le Canton de Genève et de Vaud, par l'Office fédéral du développement territorial ARE et par l'Association des communes genevoises.

Ce guide fait référence à la « Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60) Agenda 21 ».

Ce guide est organisé en différents chapitres, soit :

- *Les objectifs, le cadre et la méthode*
- *Les dimensions et outils à prendre en compte*
- *Les produits et prestations*
- *Les matériaux et substances*

Il donne des indications précises sur les bonnes pratiques et rend attentif aux principaux éléments à prendre en compte dans les achats.

En outre, de 2013 à 2021, la Ville d'Onex a pu utiliser les services de la Centrale commune d'achat (CCA) du canton, ceci à titre de pilote pour les communes genevoises. Le recours à la CCA a permis à l'administration onésienne de bénéficier, outre de prix d'achat découlant des volumes d'achats cantonaux, de l'accès aux catalogues de produits ayant fait l'objet d'une analyse poussée en matière de responsabilité d'achat.

Malheureusement, bien que très positif, ce pilote s'est achevé fin 2021 dès lors que le modèle de contribution aux coûts globaux du fonctionnement de la Centrale aurait reposé,

dès 2022, en coût de gestion par commande auprès de chaque fournisseur indépendamment de la valeur du « panier » acheté.

L'arrêt du projet de centralisation des achats n'a pas modifié la pratique communale s'agissant du catalogue de produits « administratifs » et de fournisseurs approuvés antérieurement par la CCA.

S'agissant des achats mobiliers, les critères d'attribution des marchés appliquent les règles des marchés publics et, à ce titre, intègrent les dimensions de contribution sociale (dispositions obligatoires) et environnementale.

Cependant, le rapport de proximité, le lien de confiance avec le fournisseur, son impact dans l'économie territoriale ou encore la nécessité de soutenir l'emploi local ne sont pas admissibles en tant que critères d'adjudication puisque discriminatoires et inégalitaires, en regard des principes économiques de libre accès aux marchés publics.

Les auteurs du « guide romand des marchés publics » qualifient les objectifs de politique régionale, fiscale ou structurelle, par exemple le domicile fiscal ou la connaissance de l'environnement du marché local, comme étant étrangers au marché et donc interdits.

De fait, l'adjudicateur doit apprécier et objectiver les critères d'appréciation des offres en complément du prix en veillant à respecter un cadre juridique strict.

Selon la nature des achats, les moyens à disposition pour apprécier et comparer le cycle de vie des produits sont limités et, lorsqu'ils existent, sont relativement coûteux (prestation de mandataires ou coût d'accès à des bases documentaires).

Le plus fréquemment, les acheteurs sont donc limités à mesurer ce qui leur est connu, à savoir le coût d'exploitation d'un produit/d'un service durant sa durée de vie en lien avec le marché. Ils disposent pour cela d'une connaissance empirique et d'offres renseignées sur ces coûts.

À l'opposé, ils manquent d'information en matière de conditions de fabrication, de transport, de transformation, etc. et peuvent difficilement comparer la dépense énergétique y relative.

Pour pallier en partie les difficultés liées de choix, il est souvent fait référence aux différents labels comme SFC (bois), Agri Natura (viande) ou encore Bio Suisse.

Considérant cette difficulté, le recours à des expertises externes permettant l'analyse du cycle de vie des produits, ou la prise en considération de l'évolution technologique, sociale, juridique et surtout environnementale, sont intégrés aux coûts de fonctionnement ou aux projets de délibérations.

Le Conseil administratif »

16) Réponse complémentaire du Conseil administratif à la motion M/357A du 10.11.2020 « Souffleuses à feuilles »

La Présidente (Ve) :
Monsieur CUENOUD.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

M. CUENOUD (S) : Merci, Madame la Présidente. Donc le groupe Socialiste remercie le Conseil administratif de sa réponse. Nous réitérons notre soutien au travail des jardiniers.

Malgré ça, nous ne sommes pas complètement satisfaits par cette réponse, tant au niveau des arguments qui ne sont pas les mêmes que dans la réponse d'avant, donc ça donne l'impression d'un peu un mal à argument de manière solide et de la persistance des nuisances qui sont au niveau de la pollution, du bruit, de l'impact sur la faune et de la flore. Voilà.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR remercie le Conseil administratif pour sa réponse. Malheureusement il est déçu. Je rejoins tout à fait mon préopinant.

Je rajouterai même qu'il y a un élément qui est cité par l'Office fédéral de l'environnement qui rappelle que, s'ils sont efficaces ces appareils présentes des inconvénients sur le plan écologique et l'Office fédéral de l'environnement en liste 3.

Ils utilisent de l'énergie, sont sources de nuisances sonores pour les riverains et tuent les coléoptères et autres insectes vivant dans les tas de feuilles mortes. Ces derniers ne survivent pas à l'aspiration et au broyage.

On parle maintenant d'énergie. On va nous dire qu'on devra faire des économies de toutes sortes pour l'hiver prochain. J'imagine que les onésiens sont tout à fait prêts à accepter ce relancement à ces souffleuses.

On a déjà eu ce débat l'année passée, je persiste à penser que c'est plus quelque chose qui doit être utilisé de nos jours. C'est quelque chose de dépassé. On peut bien sûr garantir la sécurité des piétons et des cyclistes sur les trottoirs et les pistes cyclables sans avoir recours à ces souffleuses et surtout dans les parcs et jardins je crois que de vouloir maintenir des parcs propres en ordre avec plus une feuille qui traîne, c'est aussi quelque chose du passé. Merci.

« **MOTION** »

Vu l'adhésion de la Ville d'Onex à la plateforme nationale du Cercle des indicateurs

Vu l'engagement de la commune dans une politique de développement durable

Vu le règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (RSTP, art.34 al. 1) et l'exercice des libertés publiques (F 3 10.03, art 10B)

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe PS

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 18 oui et 6 abstentions (1 personne n'a pas voté)

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- *De renoncer à l'usage des souffleuses à feuilles sur le territoire de la commune*

* * *

RÉPONSE :

En réponse à la motion 357A du 10 novembre 2020 qui demandait aux services communaux de renoncer à l'usage des souffleuses à feuilles sur le territoire de la commune, le Service environnement et sports avait argumenté la difficulté de maintenir propres nos espaces verts, chaussées, routes et toutes surfaces communales, sans l'utilisation des souffleuses thermiques, durant la période autorisée, soit du 1^{er} octobre au 31 janvier de chaque année.

Dès l'automne dernier, le Conseil administratif a pris la décision de ne plus utiliser de souffleuses thermiques pour le nettoyage de la promenade du Bois-de-la-Chapelle durant cette saison (à noter que cette saison a été particulièrement favorable pour le ramassage des feuilles puisque les mois d'octobre et de novembre ont été très secs, ce qui a permis de tondre en aspirant les feuilles jusqu'à fin novembre).

Dès que le terrain est devenu trop meuble, nous avons dû passer avec les souffleuses électriques et n'avions plus les moyens ni le temps d'évacuer l'intégralité des feuilles qui se sont ainsi accumulées petit à petit. Le problème est que lors de forts épisodes venteux, nos feuilles se retrouvaient sur la route et chez les voisins habitant de l'autre côté de l'avenue.

Le concierge, qui gère l'immeuble sis au n°13, nous a envoyé le message ci-dessous [annexe] avec photos à l'appui. Une grande quantité de feuilles s'est retrouvée dans la cage d'escalier descendant au parking, rendant glissant, et donc dangereux, le sol pour les gens qui l'empruntaient. Ce même concierge nous a également indiqué que l'employé qui faisait des passages avec la balayeuse chez nos voisins de Lancy, quelques mètres plus loin, s'était également plaint que nos feuilles se retrouvaient sur ses routes.

En plus de ces plaintes, nos jardiniers ont reçu diverses critiques durant la dernière saison de feuilles, notamment de passants qui se plaignaient que celles-ci rendaient les chemins trop glissants. Du côté de l'espace vert situé entre la rue du Vieux Moulin et le parcours Vita, pour lequel nous n'avons pas non plus utilisé de souffleuses thermiques, plusieurs plaintes nous sont également parvenues, par exemple d'un promeneur qui nous reprochait le fait que les feuilles couvraient les portions de chemins soulevées par les racines et augmentait donc le risque de trébucher.

Enfin, une dame habitant l'immeuble 1 - 7 rue du Vieux-Moulin s'est plainte du fait que nos feuilles se retrouvaient dans ses plates-bandes de rosiers. Sa plainte a été relayée jusqu'à un collègue de la voirie qui a dû intervenir pour dégager les plantes de cette personne.

En somme, les deux zones "test" définies dans lesquelles aucune souffleuse thermique ne pouvait être utilisée durant cette saison de feuilles, ont permis de tirer les enseignements suivants :

- *Le déficit de puissance des souffleuses électriques par rapport aux souffleuses thermiques ne permet pas de ramasser l'intégralité des feuilles en périodes humides.*
- *Ces feuilles restées sur place s'accumulent petit à petit, puis lorsque de forts épisodes venteux surviennent, sont dispersées sur les parcelles voisines.*
- *Les voisins qui voient une quantité importante de feuilles provenant de parcelles publiques venir se déposer sur des surfaces dont ils ont la charge ne sont naturellement pas ravis de devoir effectuer le travail à la place des jardiniers de la commune.*
- *Les personnes (concierges, entreprises de nettoyage, employés de voirie) ayant eu un surplus de travail à cause des feuilles provenant des deux zones "test" utilisent souvent des souffleuses thermiques pour nettoyer leurs zones. Un jeu de vases communicants a ainsi été observé : en effet, lorsque nos jardiniers utilisent d'autres moyens dans les zones tests pour souffler les feuilles, ce sont les voisins de ces zones qui recourent aux souffleuses thermiques de manière plus intensive.*
- *En phase avec l'observation qui précède, aucun retour sur une diminution des nuisances sonores ne nous est parvenu.*

En conclusion, au vu du mécontentement d'une partie de la population, des doléances auprès de nos employés communaux et des risques de chutes causés par les amas de feuilles mortes mouillées, sans que la réduction du bruit ne soit perceptible, le Conseil administratif autorise les employés communaux à utiliser les souffleuses thermiques durant la période autorisée, du 1^{er} octobre au 31 janvier dès la prochaine saison, sur la zone test de la promenade du Bois-de-la-Chapelle. Il estime cependant que la deuxième zone test, du côté de l'espace vert situé entre la rue du Vieux-Moulin et le parcours Vita, ne présente pas les mêmes problématiques, il maintient donc la suppression de l'utilisation des souffleuses thermiques.

Le Conseil administratif »

17) Propositions individuelles et questions

La Présidente (Ve) : Je vous rends attentifs au fait qu'il y a deux réponses du Conseil administratif qui sont dans les documents que vous avez reçus. Est-ce qu'il y a des questions de la part du Conseil municipal ? Monsieur AMBORD, vous avez la parole.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Madame la Présidente. Moi j'ai une question au Conseil administratif. Vous avez je pense remarqué que sur les panneaux qui sont prévus pour mettre des affiches format mondial, on s'est fait squatter... je crois que c'est le mot par une école de danse qui fait du hip-hop.

Non seulement, ils n'ont pas mis qu'une affiche mais ils ont mis deux affiches par panneaux et dans tous les panneaux qui sont normalement prévus pour la « SGA » ... on va dire. Et je

pense que soit on dit à cet individu de décoller ces affiches parce que d'autant plus qu'elles sont collées avec de la colle de poisson.

Donc je ne suis pas pour la répréhension, mais au moins soit ils les enlèvent. J'aimerais savoir qu'est-ce qui va être fait à ce niveau-là ? Parce que je pense que si on ne fait rien, j'avais déjà parlé de ça il y a deux mois il me semble, c'étaient des petites affiches, c'était encore assez discret.

Mais là, si on ne fait rien, je pense que ça va être l'invasion de tous les côtés de part et d'autre. Merci Madame la Présidente.

M. RITTER (EVL) : Merci, Madame la Présidente. Je suis quand même un peu surpris par le vote de tout à l'heure. Ça c'est juste mon coup de gueule.

Après, j'ai quand même deux questions. Pour revenir au projet de motion qu'on a évoqué tout à l'heure et la difficulté de lecture que certaines personnes ont, contrairement à ce que certaines personnes dans cet hémicycle pensent. Est-ce qu'on ne pourrait pas modifier la police d'écriture des documents soumis au Conseil municipal ?

Est-ce que l'écriture eurostile est une police très condensée et puis ces personnes qui ont de la peine à déchiffrer les lettres ont de la peine à lire cette écriture. On pourrait utiliser d'autres polices dont les lettres sont beaucoup plus espacées, comme Arial par exemple.

Ma deuxième question, ça concerne l'accès à l'école de commerce et de culture générale Aimée Stitelmann à Plan-les-Ouates. Sachant qu'un grand nombre de jeunes onésiens s'y rendent à vélos, n'y a-t-il sûrement pas de moyens de mieux sécuriser le chemin du Pont du Centenaire pour les cyclistes montants ? Je sais que c'est difficile mais il y a peut-être des solutions que je ne connais pas. Merci.

M. PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. J'aimerais remercier ici le Conseil administratif sur sa réponse concernant ma question écrite sur les délais pour répondre aux différentes motions et questions de ce Conseil municipal.

J'ai noté qu'effectivement il leur fallait plus de temps, et puis qu'il y avait une augmentation assez considérable de l'intervention du Conseil municipal à travers des questions ou des motions.

Mais j'aimerais revenir plutôt sur les différents recrutements au sein de l'administration communale. On a pu lire, si vous vous souvenez dans le courant du mois de mai dans la Tribune de Genève, faisait état de quelques dysfonctionnements ou une ambiance qui n'était pas des meilleures au sein de la Mairie.

On a appris que notre secrétaire général, enfin le secrétaire général de la Commune d'Onex allait bientôt partir à la retraite. Est-ce qu'on a du nouveau en ce qui concerne son remplacement ?

Si on regarde ce qu'il se passe dans une commune voisine, Troinex, où le secrétaire général va partir à la retraite dans le courant de l'année prochaine mais sa remplaçante est déjà en place déjà depuis le 1^{er} septembre. Donc est-ce qu'on a du nouveau par rapport à ceci ?

Et puis, un deuxième élément concerne le chargé de la promotion économique dont Madame KLEINER nous a parlé tout à l'heure. Il a commencé, sauf erreur, il y a quelques

mois et on a pu lire sur les réseaux sociaux au mois de septembre que la commune recherchait un nouveau chargé des affaires économiques. J'en déduis qu'il ne se plaît pas dans la Commune et puis il a quitté ou il est appelé à d'autres fonctions dans l'administration.

Est-ce que le Conseil administratif aurait l'amabilité de nous éclairer sur ces deux postes, en tout cas, qui sont quand même assez importants au sein de notre administration communale ? Merci par avance.

Mme LANCE PASQUIER (PLR) : Merci, Madame la Présidente. J'ai une question concernant l'éclairage d'infrastructures sportives de plein air qui peuvent perturber la nature environnante. Les impacts négatifs de ces émissions lumineuses peuvent être limités.

Un des meilleurs exemples est à chercher dans le canton de Zoug. L'éclairage des installations sportives de Lienisberg à Walchwil sont situées à proximité d'un milieu naturel délicat, a fait l'objet en 2020 d'une transformation en profondeur.

Et la solution innovante qui a été mise en œuvre à Zoug est une première mondiale. Je souhaitais savoir si une réflexion était en cours dans ce domaine pour l'infrastructure sportive des Évaux ? Et s'il était possible de s'inspirer de l'exemple du canton de Zoug ?

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Alors pour répondre à Monsieur RITTER concernant la police. Bien évidemment qu'on peut se pencher sur la question. C'est vrai qu'en parallèle de ma fonction en tant que conseillère administrative à la Ville d'Onex, j'enseigne l'histoire au collège Voltaire et ce sont des sujets que l'on a abordés par rapport aux élèves aux besoins spécifiques.

Et ce sont des changements qu'on a mis en place au niveau de la police, mais aussi au niveau des interlignes. Donc on peut regarder cela de plus près.

Concernant le Pont du Centenaire, oui ce sont des discussions que l'on a régulièrement. Il y a des demandes de la population, des personnes riveraines du Pont du Centenaire. Il y a déjà eu des réunions avec l'OCT au niveau donc cantonal.

Et puis, on a reçu ces personnes et on est justement en train de regarder avec Lancy et Plan-les-Quates aussi parce qu'il y a une frontière commune et eux aussi sont touchés par le Pont du Centenaire. La question elle est discutée, il y a une réflexion qui est menée par rapport à cela.

Je réponds aussi à Monsieur PASQUIER pour le secrétaire général. Je pense que je laisserais Madame KLEINER répondre concernant Monsieur DACOROGNA. Donc il y a une procédure qu'on a mise en place pour le recrutement de la ou du futur SG, c'est en cours.

Et pour l'instant, on est tout à fait dans les temps. Le tuilage est bien... voilà les personnes qui ont postulé, ce sont des personnes qui sont en emploi et puis voilà il y a ces 6 mois de... ils travaillent et puis ils ont tant de mois à donner à leur patron pour se retirer de l'emploi dans lequel ils sont. Donc par rapport à cet agenda, ça ne sera pas forcément évident de faire un tuilage, mais il y a des secrétaires généraux adjoints qui pourront tout à fait accompagner la personne pour la prise de fonction du SG. Donc pour l'instant, on est vraiment dans les temps et ça se passe bien.

Et Madame PASQUIER. Alors concernant le plan lumière, il me semble... oui alors, je peux revoir ça avec les Évaux, mais une réflexion est menée. En tout cas, nous à la Ville d'Onex, on mène une réflexion sur le plan lumière et puis quelque chose va vous être présenté. Je peux regarder avec les Évaux et puis revenir vers vous à ce sujet.

Maintenant, je regarde mes collègues. Il y avait des questions qui ont été posées, je fais maintenant. Alors je profite d'avoir la parole. Madame SCHMIDT-MESSINA, vous aviez posé des questions sur les bancs.

Donc voilà, je vous fais la réponse. En 2004, Equiterre, qui est spécialisé dans l'analyse des déplacements des personnes à mobilité réduite, a réalisé un rapport et un recensement sur les bancs. Des propositions ont été faites pour rajouter ou déplacer des bancs aux emplacements stratégiques pour les personnes à mobilité réduite.

C'est quelque chose qui a été fait et aujourd'hui, on en est à peu près à environ une cinquantaine de bancs pour ces personnes-là.

Madame MASE n'est pas là mais je pense qu'elle va lire le rapport. Elle a aussi posé une question concernant l'arrosage des... pourquoi est-ce que la pelouse autour de la pataugeoire n'était pas faite.

Et en fait, on évite d'arroser les pelouses durant l'été pour des raisons écologiques et économiser l'eau. Et puis, les emplacements dont elle parlait, ils brunissent très rapidement, mais ils redeviennent aussi verts après la pluie de l'automne.

Et puis, l'arrosage d'une manière générale autour de la pataugeoire est problématique, parce que quand on le fait, et bien on doit faire le matin, puis très rapidement les gens ils viennent s'installer pour profiter de la pataugeoire et souvent ils rouspètent parce que l'herbe est mouillée. Donc voilà on essaye de satisfaire un peu tout le monde.

Madame DIOP, vous avez posé une question concernant l'abonnement. Donc il y a une règle qui a été fixée et donc les personnes qui achètent les abonnements de la piscine sont au courant. Et cette règle a été fixée en 2020, donc c'est précisé que si vous perdez et bien vous devez racheter l'abonnement.

Mais maintenant, si le Conseil municipal souhaite revoir cette pratique, et bien cela vous appartient de revoir ce règlement et faire une proposition éventuellement. Voilà, j'en ai fini avec mes réponses.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Moi j'ai juste la question de Monsieur AMBORD concernant ces affiches sauvages qui nous agacent du plus haut point. Je partage totalement vos considérations.

C'est à mon avis proprement inadmissible, ce à quoi s'adonne finalement cette école de danse qui est basée sur le canton de Vaud. Mais qui a des partenariats avec certains enseignants plus ou moins indépendants sur le canton de Genève. Et qui financent finalement des infractions aux règles d'affichage pour sa propre publicité.

Et je dois vous dire que nous avons une personne en lien avec cette association sur Onex qui a l'air bien désolé de la situation. C'est une personne qui est indépendante et qui est issue de cette association. Et nous avons profité de ce contact pour essayer de régler ce problème-là.

Mais effectivement, on est face à des gens qui ne veulent pas respecter les règles et qui organisent la violation des règles. Et qui en plus, arrivent à nous opposer des actes de défauts de biens à toutes les amendes qui leur sont mises.

Donc effectivement extrêmement agaçant et ce n'est même pas pour le montant des amendes que je vous dis ça. Parce que finalement ce n'est pas ça l'importance. L'importance c'est qu'on a des associations qui utilisent les panneaux conformément aux règles, qui jouent le jeu et puis qui respectent

Et puis on a certaines associations même pas basées ici qui utilisent des prestataires de services d'affichage qui sont des voyous ou qui commanditent des actions dites voyou avec ce type d'affichages.

Et nous allons, d'ailleurs, intervenir au près notamment de la SGA pour exiger qu'ils remettent les panneaux conformément à la non-concession qu'ils ont. Et il n'est pas question qu'une association puisse profiter de la situation alors que d'autres respectent les règles du jeu et eux ne le font pas.

Maintenant, pour ne rien ne vous cacher, nos relations ne sont pas au beau fixe avec la SGA. On leur a déjà signalé le fait et en gros, ils nous ont dit qu'ils n'avaient pas tellement envie de bouger. Alors on va durcir le ton.

Mais on est face à des gens qui ne sont pas et qui ne méritent pas le qualificatif de partenaires. Et voilà, on va faire ce qu'on peut faire mais malheureusement on est assez démuné. À part mettre des amendes qui seront de toute manière pas payées, on est assez démuné face à la situation.

Mais on partage totalement l'agacement et on va essayer de faire ce qu'on peut pour... c'est exactement ça, ce n'est pas fair-play et c'est utiliser le bien public ou les biens privés d'ailleurs, pour s'accorder des avantages spécifiques alors que ce ne sont même pas des associations locales et que le dialogue, franchement n'est pas de bonne qualité avec les vrais responsables de ces actions. On va dire ça comme ça.

Mme KLEINER : En réponse à la question de Monsieur PASQUIER. En effet, Basile DACOROGNA a donné sa démission au 31 août. Il a reporté son départ à la fin octobre et il quitte donc la Ville d'Onex le 25 octobre.

Il sera tout de même là pour la commission concernant la Smart City qui aura lieu en novembre, puisque c'est lui qui a contribué à mettre sur pied les informations qui vous seront données, à rassembler les différents intervenants.

Monsieur DACOROGNA vient d'Économie Suisse et il a pris un poste à la Ville d'Onex parce que ça l'intéressait de dynamiser le tissu économique et puis il avait un vrai intérêt pour le sujet. Mais il cherchait surtout à travailler aussi à 80%, il a un enfant. Et il avait envie de pouvoir s'en occuper et ce poste lui permettait de faire correspondre différents de ces besoins.

C'est Économie Suisse qui est venu le rechercher, qui finalement a accepté de le réengager à 80% dans un poste à responsabilité avec lequel nous ne pourrions pas régater en termes de salaire.

Et à notre grande tristesse, il nous quitte effectivement après avoir fait un certain travail de mise en route sur tous ces aspects économiques. Nous sommes extrêmement

22540

satisfaits de tout ce qu'il a pu fournir et de son entregent avec les autres services. Il a extrêmement bien collaboré.

Et malheureusement il nous quitte. Il nous a conseillé quelques personnes et nous sommes en recherche actuellement, enfin plutôt les candidatures se sont clôturées le 6 octobre. Nous avons une cinquantaine de candidats parmi lesquels nous espérons 5 ou 6 bons candidats.

Il faudra qu'on fasse un choix rapidement. Nos ressources humaines sont surchargées. Elles ne pourront probablement pas s'occuper de la sélection et nous devons déléguer à un bureau externe, parce que plusieurs projets sont en cours maintenant. Il faut absolument qu'on remplace rapidement ce poste. Merci.

La Présidente (Ve) : Je vous remercie. Je vous propose de clore la séance du Conseil municipal et de passer aux questions du public. Est-ce que le public a des questions ? Je ne crois pas.

Alors nous pouvons lever la séance, au mois prochain ou à très vite dans toutes les commissions sectorielles. Bonne soirée.

Ah oui, je fais juste encore passer la feuille pour le local de vote, les présidences. Si vous avez des envies de présidence pour combler les vides laissés par le PLR, n'hésitez pas.

La séance est levée à 22 heures 25.

Le Secrétaire :

La Présidente :

Pierre-Yves TOGNAN

Cora BEAUSOLEIL

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE/107 du 18 mai 2022 de Monsieur Sven RITTER "Académie de football du Servette aux Evaux"

«QUESTION

Concerne : *Académie de football du Servette aux Evaux*

Mesdames les Conseillères administratives,

Je souhaite connaître la position du Conseil administratif concernant le contrat futur de la Fondation des Evaux avec le Servette FC en vue de l'installation de son Académie de Football.

Avez-vous l'intention de refuser la convention liant la Fondation avec le Servette FC ?

Dans le cas contraire, comment allez-vous justifier cette position par rapport à la résolution 240a, votée à l'unanimité par le Conseil municipal le 9 mars 2021 ?

Je vous remercie de votre prompt réponse.

* * *

RÉPONSE

Le Conseil administratif est parfaitement en phase avec la résolution 240A votée le 9 mars 2021.

Il y a lieu de rappeler qu'après la présente question, le Conseil municipal donnait les moyens nécessaires au Conseil administratif, par le biais de la délibération 2337A, pour faire opposition formelle à toute autorisation de construire et d'abattage d'arbres relatif à la venue du Servette aux Evaux.

C'est très précisément ce que le Conseil administratif a fait.

La procédure est longue et difficile, de nombreuses écritures ont été échangées entre le Tribunal et les avocats des différentes parties. Le crédit voté est épuisé et ne concernait que l'année 2021. Prochainement, le Conseil administratif présentera un crédit supplémentaire de fonctionnement afin de couvrir les frais de procédure à venir.

Le Conseil administratif »

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE/115 du 1^{er} février 2022 de Monsieur Denis PASCHE "Inventaire des prestations - où en est la valorisation des prestations ?"

«QUESTION

Concerne : *Inventaire des prestations - où en est la valorisation des prestations ?*

Le 10 décembre 2015, le Conseil municipal approuvait à une forte majorité la motion PLR numéro 297 intitulée « Analyse des prestations communales »

Celle-ci demandait au Conseil administratif :

« D'établir, au plus tard pour l'étude du budget 2017, un inventaire des prestations fournies par la commune, par exemple sous forme d'une fiche par prestation, avec au moins les éléments suivants:

- Désignation de la prestation et classification
- Description de la prestation
- Destinataires, nombre et typologie des personnes bénéficiaires
- Pérennité de la prestation
- Ressources humaines impliquées (ETP et bénévoles)
- Charges complètes de fonctionnement, y compris les ressources humaines
- Recettes de fonctionnement
- Fondements juridiques »

Le Conseil administratif a accueilli favorablement cette motion.

Les travaux nécessaires à l'établissement de ce dernier ont été réalisés durant l'année 2016.

Le Conseil administratif a répondu formellement à la motion 297 lors de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2016.

L'inventaire a été présenté à la commission des finances le 14 décembre 2016.

Vous trouvez sur CMNET le rapport ainsi que la présentation faite par le Conseiller administratif en charge des finances conjointement avec Monsieur Alain WALDER.

Cet inventaire, classé par politiques publiques et programmes (idem État de Genève), répondait totalement à la demande formulée par la motion 297. Il comportait, notamment pour chaque prestation, le total des charges et des revenus, le nombre de postes nécessaires ainsi que les fondements juridiques.

Par exemple :

- « Mettre en œuvre de la politique communale en faveur de l'enfance » a comme charges - en valeur 2016 - 8'058'000 francs, un revenu de 197'000 francs et nécessite 2,8 postes.
- « Assurer la levée des déchets urbains » a comme charges - en valeur 2016 - 2'778'000 francs, un revenu de 239'000 francs et nécessite 7.1 postes.

Lors de la présentation le Conseiller administratif a rappelé que la valorisation financière à partir du budget « fonction nature » est très fastidieuse et ne pouvait pas être réalisée systématiquement pour les budgets et comptes sans le développement d'un module complémentaire dans le logiciel comptable.

Le service informatique des communes est entré en matière et a pris en charge (sans coûts supplémentaires pour la commune) l'analyse et le développement de ce nouveau module. Il a été mis à disposition de la ville d'Onex en automne 2019. La commune devait faire les tests et réaliser la saisie initiale. Initialement le Conseil administratif prévoyait de finaliser ce travail pour 2020.

Même, si lors de la présentation de la motion en 2016, j'avais émis des doutes, je suis aujourd'hui convaincu de la pertinence de cet outil d'analyse complémentaire au budget fonctions/natures. Il permet d'avoir une vision globale et synthétique de chaque prestation.

Je me permets de poser au Conseil administratif les questions suivantes :

L'inventaire des prestations réalisé en 2016 doit-il être adapté ?

La valorisation financière des prestations pourrait-elle être réalisée pour la présentation de comptes 2021 et /ou le budget 2021 ?

* * *

RÉPONSE

La présente question écrite résume parfaitement le déroulement de cet inventaire des prestations réalisé en 2016 et présenté au Conseil municipal à la fin de cette même année.

Lors de ce travail, la volonté du Conseil administratif était de ne pas envisager un niveau de détail trop important. Avec 39 prestations, cet objectif semble atteint.

La plus grande difficulté fut l'estimation des charges et des revenus de chaque prestation. En effet, la Ville d'Onex, forte d'environ 4'000 comptes a été dans l'obligation d'effectuer cette répartition manuellement. Ce travail a été réalisé par bloc de comptes avec les difficultés que vous pouvez imaginer pour les comptes liés aux charges du personnel.

En effet, en l'absence de décompte horaire par prestation, les charges de personnel sont très difficiles à répartir.

Cet inventaire des prestations a ensuite permis d'alimenter les présentations lors des commissions traitant des projets de budget. Quelques indicateurs ont été mis à jour, mais aucun travail d'actualisation n'a été fait de manière globale jusqu'à ce jour.

S'agissant du module informatique développé par le SIACG, il est à ce jour disponible. Il consiste à renseigner chaque compte individuellement avec une ou des prestations, soit de passer en revue les 4'000 comptes pour indiquer la ou les prestations concernées. A chaque prestation pourra être défini un pourcentage, ce qui permet ensuite une répartition automatique des coûts par prestation. Cette répartition devra être revue régulièrement en fonction des modifications dans les prestations et lors de création de comptes.

Si la Ville d'Onex n'a pas pu réaliser ce travail à ce jour, cela provient de moyens en ressources humaines limités pour réaliser un tel travail. La proposition inscrite au projet de budget 2023 d'un poste de responsable financier pourrait pallier cette impossibilité.

Comme de nombreux autres projets, cet objectif d'une vision par prestation n'est ni une obligation légale ni une obligation de gestion, raison pour laquelle d'autres projets ont malheureusement occupé prioritairement les ressources de l'Administration.

Malgré ce constat, une première mesure sera prise avec l'actualisation de l'inventaire des prestations, actualisation qu'il va être possible de réaliser avec le soutien d'un stagiaire.

Pour la valorisation et la présentation d'un budget par prestations, cette opération ne sera vraisemblablement pas réalisable avant d'avoir les moyens supplémentaires indiqués ci-dessus.

Afin de compléter cette réponse, vous trouverez en annexe le document « Inventaire des prestations » présenté au Conseil municipal en octobre 2016.

Le Conseil administratif »

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE/120 du 17 mai 2022 de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER "Pourquoi le Conseil administratif ne répond-il pas aux demandes du Conseil municipal ? "

« Concerne : Pourquoi le Conseil administratif ne répond-il pas aux demandes du Conseil municipal ?

*Le règlement du Conseil municipal stipule que le Conseil administratif donne suite à une motion dans un délai maximum de **quatre mois** à dater de son acceptation. Lorsqu'il ne peut respecter ce délai, il en donne les raisons au Conseil municipal (article 38).*

*Le règlement du Conseil municipal stipule que le Conseil administratif réponde à une question écrite dans la même forme dans un délai maximum de **deux mois**. Lorsqu'il ne peut respecter ce délai, il en donne les raisons au Conseil municipal (article 48).*

L'ordre du jour des séances ordinaires du Conseil municipal prévoit un point concernant les communications du Conseil administratif, comme stipulé dans le règlement du Conseil municipal (article 19).

Je prie respectueusement le Conseil administratif de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Le Conseil administratif a-t-il de la difficulté à accomplir les tâches qui lui sont confiées par le Conseil municipal ?*
- 2. Le Conseil administratif peut-il expliquer pourquoi il ne respecte pas dans la majorité des cas les délais de réponse aux motions et questions écrites qui lui sont transmises (voir liste des objets en suspens) ?*
- 3. Quelles mesures le Conseil administratif compte-t-il adopter pour respecter les délais ou informer d'éventuels retards ?*

Je remercie le Conseil administratif pour les réponses qu'il apportera à ces questions.

Annexe : liste des objets en suspens

Jean-Pierre Pasquier

Onex, le 2 mai 2022

JPP/dm

* * *

RÉPONSE

Depuis le début de la présente législature, on peut sans nuance préciser que le Conseil administratif et l'Administration croulent sous une avalanche de questions écrites et de motions.

Pour s'en convaincre, il suffit d'analyser les statistiques de dépôt d'objets du Conseil municipal auprès du Conseil administratif de ces deux dernières législatures.

Loin de nous de critiquer cette manière d'expression comme prévu dans le règlement de votre Conseil, il n'en demeure pas moins que ceci représente une surcharge certaine des services pour fournir des réponses pertinentes et documentées.

Statistique des dépôts de questions écrites et motions

	Législature 2015-2020						Total
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Questions écrites	0	5	5/5	4	2	1	22
Motions	2	11	7/5	6	12	1	44
Total	2	16	12/10	10	14	2	66

	Législature 2020-2025						Total
	2020	2021	2022*	2023	2024	2025	
Questions écrites	7	18	11				36
Motions	14	9	16				39
Total	21	27	27	0	0	0	75

*situation au 30.06.2022

En deux ans (1^{er} juin 2020 au 30 juin 2022), ça n'est pas moins de 75 objets qui ont été déposés alors qu'à la même époque, il y a 30 objets déposés à la législature précédente (1^{er} juin 2015 au 30 juin 2022).

À ce rythme, on pourrait atteindre plus de 180 objets à la fin de la législature en cours.

Le Conseil administratif fait face à une vraie difficulté, car le spectre des sujets étant très large, il est difficile de savoir où il faut renforcer l'Administration pour améliorer les temps de réponses aux questions et motions déposées.

Une alternative pourrait être de simplifier les réponses et d'en réduire la qualité, le Conseil administratif ne veut pas s'y résoudre.

En l'état, il va être très difficile de réduire le nombre de réponses en souffrance, sachant que régulièrement le nombre de nouvelles demandes dépasse le nombre de réponses produites.

Enfin, s'agissant des délais inscrits dans le règlement du Conseil municipal, ils n'ont pas de caractère impératif vis-à-vis du Conseil administratif. Cela a été confirmé par le Service des affaires communales lors de la précédente législature suite à une question d'un de vos prédécesseurs.

Le Conseil administratif »